

LE CANADIEN.

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS!!!

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie TROIS fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de QUATRE PIASTRES par an, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront considérés comme continuant. Les lettres, paquets, argent, correspondances, etc., doivent être adressés, francs de port, à l'Imprimerie au Bureau du Journal, N° 13, rue La Montagne, Bas-Ville.—Imprimé et publié par E. R. FRECHETTE, Imprimeur, Propriétaire.

PRIX DES ANNONCES

Six lignes et au-dessous 2s. 6d., et pour chaque insertion subséquente 7j deniers courant.—Pour dix lignes et au-dessus de 6, 3s. 4d la première insertion, et chaque suivante 10d.—Au-dessus de dix lignes, 4 deniers par ligne.

Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion. On traite avec de gré à gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi que pour celles qui doivent être publiées pendant long-temps.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

La dixième commission d'initiative parlementaire a entendu le général de Grammont sur sa proposition de translation du siège du gouvernement à Paris. Après une discussion approfondie et pleine d'intérêt, qui a duré trois heures, elle a été prise en considération.

M. Levertier est nommé rapporteur.

Il paraît que l'intention de la commission a été de constater que la situation dans laquelle se trouve le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, obligés de se faire garder par une armée de cent mille hommes, ne pourrait être tolérée plus longtemps par les pouvoirs publics sans compromettre complètement l'avenir du pays.

—La commission pour l'examen du projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 600,000 fr., pour la création d'établissements modèles de bains et de lavoirs publics, a nommé M. Druet-Desvaux président, et M. de Ressaigrier secrétaire.

—La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la déportation s'est mise d'accord avec le gouvernement, sur l'article 8, qui est une des principales dispositions de la loi. Elle a entendu M. le ministre de la justice, qui a adhéré à l'amendement de M. de Ravinel. Cet amendement consiste dans la suppression de l'article 8, portant que la loi ne sera pas applicable aux crimes commis antérieurement à sa promulgation. En sorte que la loi garderait le silence sur son application aux condamnés actuels à la déportation. Il appartiendrait au pouvoir exécutif de régler le mode de son exécution.

ANGLETERRE.

Une discussion très importante s'est engagée dans la séance du 31 mai à propos d'une motion de sir E. Buxton. Cette motion avait pour but de déclarer que le système actuel du gouvernement, système en vertu duquel le sucre des colonies anglaises produit de travailleurs libres est assujéti aux mêmes droits que le sucre étranger produit du travail des esclaves, était souverainement injuste et impolitique.

Combatue par le chancelier de l'Échiquier et par lord Palmerston, cette motion n'a été repoussée qu'à une très faible majorité: 275 suffrages contre 234. Ce résultat a été accueilli par les applaudissements réitérés du parti protectionniste.

—La Chambre des communes a repoussé à une forte majorité la 2e lecture du bill de M. Anstey, sur l'enseignement.

—La Brighton-Gazette annonce que Louis-Philippe est entièrement remis de sa dernière et grave indisposition. La reine des Belges, qui demeure avec ses père et mère, à Saint-Leonard, est également beaucoup mieux. Le reste de la famille jouit des plaisirs de la navigation et de la promenade aux environs de la ville.

ITALIE.

On écrit de Rome, le 31 mai: "Une bombe incendiaire, de la nature de celle jetée pendant le carnaval dans la voiture du prince de Canino, a été lancée avant-hier soir dans le magasin du libraire Bonifacio, au moment où cinq ou six personnes étaient réunies. Le projectile roula sous le comptoir. M. Bonifacio, croyant que c'était une pierre, se baissa pour la ramasser, mais au moment où il le tenait à la main pour le faire voir à ses amis, il s'aperçut qu'il en sortait une légère fumée; il le laissa retomber, ce qui le fit éclater. Deux personnes ont été atteintes, heureusement sans gravité.

—On annonce à Vient qu'une autre bombe a été jetée ce matin même dans la devanture d'un autre libraire allemand, établi place d'Espagne.

—A la date du 3, le roi et la reine de Sardaigne étaient de retour au château de Noncalieri. L'archevêque, Mgr Franzoni, a été mis en liberté à l'expiration de sa peine.

—La Gazette de Milan annonce que l'ambassadeur du sultan qui se rend à Vienne, a reçu l'ordre de son souverain de passer par Rome pour offrir ses hommages au Saint-Père.

ALLEMAGNE.

Les correspondances de Berlin contiennent les nouvelles suivantes: "Au moment de partir pour Varsovie le prince de Prusse aurait, dit-on, prononcé les paroles suivantes en présence de plusieurs personnages politiques: "Je pars pour Varsovie dans le but de détruire l'empire de Russie, qui a suivi jusqu'à présent dans la question allemande une marche

diamétralement opposée à la nôtre, à changer de politique et à entrer dans les vues de la Prusse. J'espère y réussir; mais s'il en était autrement, la Prusse poursuivrait néanmoins avec persévérance la voie dans laquelle elle est entrée, sans se préoccuper des intentions opposées." Le prince aurait autorisé ses interlocuteurs à répéter ses paroles.

—A son passage par Breslau, le 26, le prince, répondant au bourgmestre Bartsch, qui lui avait exprimé les sentiments de la population à propos de l'attentat dirigé contre la vie du roi, aurait dit: "J'honore ces sentiments; S. M. est en proie à un profond chagrin, mais elle le supporterait volontiers si à ce prix la Prusse pouvait se relever de l'approbation. Ces sentiments ne suffisent plus, il faut des actes. Nous arrivons à une époque de rudes épreuves. On verra des choses dont on ne se fait aucune idée. Voilà pourquoi il faut maintenant agir, et on agira."

Il est difficile de savoir ce que le prince a voulu dire par ces dernières paroles, s'il s'agit tout simplement de mesures intérieures graves, provoquées par le dernier attentat ou bien d'intentions hostiles à l'égard de l'Autriche. En attendant, les négociations avec cette puissance se poursuivent avec autant d'activité que jamais.

Les nouvelles du Schleswig sont également d'une nature peu favorable. On assure que le général de Wallissen, qui a été appelé à la tête de l'armée des duchés, serait décidé, dit-il, à les défendre contre une coalition danoise, russe ou anglaise.

La Gazette de Cologne répète les paroles attribuées au prince de Prusse.

On lit dans la Gazette des Postes de Francfort: "Nous apprenons que M. le baron de Manteuffel, qui accompagne, comme aide de camp, le prince de Prusse à Varsovie, est chargé de remettre à S. M. l'empereur de Russie une lettre autographe de S. M. le roi, sur les affaires d'Allemagne. Et y serait dit qu'un arrangement entre l'Autriche et la Prusse sera impossible aussi longtemps que durera la politique du prince de Schwartzberg."

—On lit dans la Gazette de Cologne: "Les nouvelles favorables de Varsovie se confirment. Non seulement il est certain que le czar n'a pas cédé aux demandes d'intervention armée en faveur de l'Autriche dans les affaires d'Allemagne, mais encore qu'il s'est prononcé contre toute guerre entre l'Autriche et la Prusse, et ces déclarations à ce sujet ont engagé le prince Schwarzenberg à quitter Varsovie, fort mécontent. On rougit de honte et de colère en voyant que Vienne, Munich et Stuttgart ont porté le Forum de l'étranger une affaire tout allemande."

Le Wanderer se prononce également avec une très grande vivacité contre l'influence laissée à la Russie dans les affaires d'Allemagne.

—La Nouvelle Gazette de Munich annonce que le gouvernement saxon a déclaré formellement au cabinet prussien, le 25 mai dernier, qu'il se retirait de l'alliance du 26 mai 1849.

—Le Journal allemand de Francfort dit que la Prusse va établir un corps de 50 à 60,000 hommes entre Erfurt et Torgau; un autre corps considérable sera échelonné à la frontière de Silésie, vers la Bohême.

La garde prussienne est mise sur le pied de guerre; elle présentera un effectif de 22,800 hommes d'infanterie et de 3,750 hommes de cavalerie.

—D'après une correspondance de Berlin en date du 30 mai, l'empereur de Russie aurait fait à M. de Manteuffel l'accueil le plus bienveillant. M. de Manteuffel était porteur d'une lettre autographe du roi de Prusse, dans laquelle ce souverain exprimait, dit-on, le désir que, dans le cas d'une rupture entre les deux grandes puissances de l'Allemagne, la Russie voudrait bien s'abstenir et garder la neutralité.

RUSSIE.

On lit dans le Courrier de Varsovie du 3 mai: "L'empereur, accompagné du grand-duc héritier de la couronne, a quitté Varsovie avant-hier pour retourner à St-Petersbourg. Tous les hauts personnages qui s'étaient rendus à Varsovie ont pareillement quitté cette capitale."

ILES IONIENNES.

On nous écrit de Malte: "La position du lord haut-commissaire anglais dans les Iles Ioniennes devient chaque jour plus difficile. La nouvelle chambre, en réponse au message d'ouverture, a réclamé une révision immédiate de la constitution, puis a demandé des explications sur le rôle que les Ioniens ont joué dans le dernier différend avec la Grèce. La chambre a demandé avec énergie la diminution des impôts et une réduction du budget. Le lord haut-commissaire a été fort ému de ces plaintes, et a reproché à la chambre de n'articuler que des griefs, sans même remercier le gouvernement de la reine de tout le bien qu'il avait fait.

Les Iles sont fort agitées, et le gouvernement anglais se trouvera forcé d'envoyer avant peu des renforts considérables aux garnisons de Zante et de Corfou.

CANADA.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

TORONTO, juin 1850.

MARDI, 25 juin.—Un bill grossoyé pour corriger une erreur dans l'acte qui divise le comté de Berthier, est lu pour la troisième fois, et passé.

L'hon. M. Hincks propose que le bill pour étendre l'acte relatif à la formation de compagnies pour la construction de chemins et autres travaux aux compagnies formées dans le but de faire l'acquisition de travaux publics de la même nature, soit maintenant lu pour la seconde fois. —Pour, 30; contre, 10.

Le bill est en conséquence lu pour la seconde fois; et renvoyé à un comité général, pour mardi prochain.

La chambre se forme de nouveau en comité pour considérer s'il est expédient d'abolir la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada; et après avoir siégé quelque temps, le comité se lève, fait rapport de progrès, et obtient permission de siéger de nouveau demain; et ce sera alors le premier ordre du jour.

Le bill pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, et autres actes concernant la dite compagnie, et pour augmenter les pouvoirs de la compagnie, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité.

Le reste des ordres du jour est remis à demain. Et la séance est levée.

MERCREDI, 26 juin.—Les pétitions qui suivent ont été présentées et lues:—

De Thomas Corcoran, de la ville de Bytown, exposant qu'il a obtenu du gouvernement un permis de couper du bois sur les terres incultes de la couronne, dans le township de Masham, et sur lesquelles une autre personne avait obtenu un semblable permis, et demandant à être indemnisé des dommages qu'il souffrirait en conséquence.

De George B. Faribault, éc., de la cité de Québec, président de la société littéraire et historique de Québec, au nom de la dite société, demandant l'allocation ordinaire accordée par la législature en faveur de la dite société.

M. McFarland fait un rapport favorable sur la pétition de Leonard Misener, et autres, de Wainfleet, et introduit un bill pour empêcher la chasse aux bêtes fauves avec des chiens de chasse, excepté dans certains mois, et pour changer les périodes où il sera permis de tuer les canards sauvages;—deuxième lecture, lundi prochain.

M. Duchesnay introduit un bill pour incorporer les pilotes pour et au-dessus du havre de Québec;—seconde lecture, lundi prochain.

L'hon. M. Merritt introduit un bill pour établir la liberté des transactions de banque dans cette province, et pour d'autres fins relatives aux banques et affaires de banques;—seconde lecture, mardi prochain.

La chambre se forme de nouveau en comité pour considérer s'il est expédient d'abolir la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada, et passe les deux résolutions:—(de M. Lafontaine déjà publiées).

Et les dites résolutions étant lues pour la seconde fois, elles sont adoptées:—(Pour 53, contre 1, M. Marquis.)

L'hon. M. LaFontaine propose que les dites résolutions soient renvoyées à un comité spécial de neuf membres pour faire rapport des divers moyens suggérés jusqu'ici pour parvenir à la dite commutation, ainsi que de ses propres opinions, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records, et de faire rapport de temps à autre; et que MM. LaTerrière, Badgley, Gogy, Lemieux, Dumas, Polette, Jobin, Armstrong et le moteur composent le dit comité.

M. Davignon propose en amendement que le dit comité propose soit nommé par la chambre, lequel est adopté; et ordonné que Messieurs LaFontaine, Badgley, Davignon, Boutillier, Polette, Viger, Lemieux, Armstrong et LaTerrière composent le dit comité.

M. Davignon propose, sa résolution additionnelle, déjà publiée dans le Canadien.

M. Davignon a alors proposé en amendement à la dite résolution, que le dit comité soit chargé de s'enquérir si les seigneurs du Bas-Canada, ou aucun d'eux, ont imposé à leurs censitaires quelques rentes, charges ou autres redevances illégales; et si, dans le cas où le dit comité serait d'opinion que la commutation de la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada ne peut s'opérer sans des délais considérables, il ne serait pas alors justifié et expédient de défaire, par une loi déclaratoire, ou de toute autre manière, le mode d'après lequel ceux qui désirent obtenir des concessions de terres dans telles seigneuries pourront contraindre les seigneurs à leur faire les dites concessions, et le taux auquel les dites concessions seront faites à l'avenir.

Et la question ayant été mise aux voix sur l'amendement, il est agréé à l'unanimité.

Le bill pour mieux établir et maintenir les écoles communes dans le Haut-Canada, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général, vendredi prochain.

Le bill pour amender et refondre l'acte qui pourvoit à l'organisation du notariat dans le Bas-Canada, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité spécial.

La seconde lecture du bill pour amender et refondre la loi criminelle de cette province, et du bill pour établir un code de procédure criminelle en cette province, est remise à mardi prochain.

L'hon. M. Sherwood propose que le bill pour modifier la loi relative à l'usufruit soit maintenant lu pour la seconde fois.

M. Cauchon propose en amendement, que le bill soit lu pour la seconde fois de ce jour en six mois.

Pour:—Messieurs Armstrong, Cauchon, Chabot, Chauveau, Crayler, Davignon, DeWitt, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Gogy, Gaillet, Hopkins, Lacoste, LaTerrière, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Marquis, McConnell, Méthot, Papineau, Polette, Robinson, Scott des Deux-Montagnes, Seymour, Smith de Frontenac, Stevenson, Taché et Viger.—33.

Contre:—Messieurs Bell, Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Burritt, Cameron de Kent, Cayley, Dickson, Fergusson, Hall, Hincks, Holmes, Johnson, Lyon, Malloch, McFarland, Meyers, Morrison, Notman, Prince, Ross, Sanborn, Sherwood de Brockville, Sherwood de Toronto, Smith de Durham, Thompson, et Wilson.—26.

L'hon. H. Hincks présente—Réponse à une adresse du 29 mai demandant certains renseignements relatifs aux droits de havre et au quai de la reine à Toronto.

Le reste des ordres du jour est remis à demain. Et la séance est levée.

JEUDI, 27 juin.—Les pétitions qui suivent ont été, entr'autres, présentées et lues:—

De M. de la Roche, de la cité de Montréal, demandant que l'acte d'incorporation de la dite cité, soit amendé et refondu.

De capitaine Edward Boxer, et autres, marchands et constructeurs de vaisseaux, demandant à la chambre de ne pas donner force de loi à l'acte relatif à l'engagement des matelots.

De J.-B. Beaulieu, écuyer, et autres, du township de Whitworth, comté de Rimouski, demandant une allocation aux fins de construire un pont sur la Rivière-Verte, dans le dit township.

De M. de la Roche, de la cité de Montréal, demandant l'adoption de mesures pour empêcher la profanation du jour du dimanche.

De William Millar, et autres, du Haut-Canada, demandant qu'il soit passé un acte pour donner aux habitants du Haut-Canada la faculté de pratiquer la médecine et une entière tolérance à cet égard.

M. Thompson propose qu'un comité spécial de cinq membres soit nommé pour s'enquérir des circonstances qui se rattachent à la mission en Angleterre, en 1827, de feu Robert Randall, écuyer, pour affaires d'un intérêt public pour les habitants de la ci-devant province du Haut-Canada, et des procédés qui ont été adoptés à ce sujet, tant par la législature de la ci-devant province du Haut-Canada que par cette chambre, et d'en faire rapport, ainsi que de leurs opinions et observations sur ce sujet.

Pour:—Messieurs Boutillier, Burritt, Fournier, Hopkins, Lyon, Malloch, McFarland, Taché et Thompson.—9.

Contre:—Messieurs Badgley, Boulton de Toronto, Cameron de Cornwall, Cartier, Cayley, Chabot, Christie, Davignon, DeWitt, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fortier, Fourquin, Gogy, Gaillet, Hall, Hincks, Holmes, LaTerrière, Laurin, Lemieux, sir Allan N. Macenab, McConnell, McLean, Méthot, Meyers, Mongenais, Morrison, Notman, Papineau, Polette, Price, Prince, Richards, Robinson, Sanborn, Scott des Deux-Montagnes, Sherwood de Brockville, Sherwood de Toronto, Stevenson, Viger, Watts et Wilson.—46.

Un message est reçu du conseil législatif, informant la chambre qu'il a adopté les deux bills suivants, avec amendements:—

Bill pour étendre certains actes provinciaux aux vaisseaux marchands étrangers lorsqu'ils seront dans cette province.

Bill pour rendre un mémoire écrit nécessaire à la validité de certaines promesses et engagements.

L'hon. M. Cameron, de Kent, introduit un bill pour soustraire le patrimoine des familles à la saisie et vente en satisfaction de leurs dettes, dans certains cas, à certaines conditions;—seconde lecture, le 10 juillet prochain.

Et aussi, un bill pour exempter certains meubles et effets de certaines espèces, de la saisie—exécution dans les causes civiles;—seconde lecture, le 8 juillet prochain.

M. Boutillier propose qu'un comité spécial composé de M. Armstrong, l'hon. M. Chabot, M. Carter, M. Lacoste, M. Polette, M. Sauvageau et du moteur, soit nommé pour s'enquérir des frais et honoraires alloués pour l'administration de la justice dans les causes civiles dans le Bas-Canada; la motion est agréée sur division.

Sur motion de M. Gogy, la pétition de C. R. Vaughan, écuyer, du township de Stanbridge, est renvoyée au dit comité.

M. McFarland introduit un bill pour l'inspection et l'administration convenable des asiles des aliénés dans le Haut-Canada; seconde lecture, lundi prochain.

MM. Chauveau et Fournier sont ajoutés au comité sur le bill de la Maison de la Trinité de Québec.

M. Notman introduit un bill pour autoriser les cours de loi commune et d'équité dans le Haut-Canada à admettre Henry John Greenstreet à pratiquer comme procureur et solliciteur devant ces cours;—seconde lecture, lundi prochain.

Sur motion de M. Notman, une adresse est votée à Son Excellence, aux fins qu'ordre soit donné aux commissaires de l'asile provincial des lunatiques, ou à l'officier qu'il appartient, de mettre devant la chambre un état indiquant le montant dépensé pour le dit asile, et la somme ou les sommes qui sont encore dues sur les contrats, et le montant requis pour achever les édifices et disposer des terrains, d'après le plan primitif; et demandant des renseignements sur l'état dans lequel se trouvent actuellement les dits terrains et édifices, et les arrangements effectués à cet égard; aussi, un rapport indiquant si l'édifice est susceptible de permettre une bonne classification des patients pauvres; si l'on a fourni des logements (et quelle espèce de logements) aux patients qui paient, et s'ils sont séparés des autres patients, et s'il est pourvu à leur classification;—le nombre d'insensés pauvres et indigents que l'édifice actuel peut contenir, et le nombre de ceux qui sont maintenant aux frais du public ou de l'asile, ou à même les fonds des comtés à la suite des représentations des grands jurés; le nombre actuel des patients qui paient dans l'asile, et le nombre des patients pauvres et indigents; les districts, comtés, cités et villes d'où ils ont été envoyés, et les personnes qui les ont recommandés; aussi, le montant des allocations annuelles en faveur de l'asile temporaire des lunatiques à Toronto pendant les cinq dernières années, les dépenses annuelles de l'institution, et le nombre de patients qui sont soignés dans le dit asile.

Sur motion de M. Chauveau, il est voté une adresse à Son Excellence, demandant copie du rapport de toutes les explorations faites par M. Blacklock ou toute autre personne, de toute partie de territoire située entre Québec et le lac St. Jean; et aussi, copie des instructions qui ont été données à M. Blacklock.

M. Fergusson introduit un bill pour l'érection d'un certain territoire dans le Haut-Canada en un nouveau comté qui sera appelé le comté de Grey, et pour certaines fins relatives à tel nouveau comté;—seconde lecture, le 8 juillet prochain.

Et aussi, un bill pour faire disparaître tous doutes quant à la validité d'un certain règlement du conseil de district du ci-devant district de Wellington, intitulé, "Règlement pour répartir également la taxe sur toutes les terres," et pour pourvoir à la perception des taxes imposées par le dit règlement;—seconde lecture, lundi prochain.

M. Taché introduit un bill pour amender l'acte pour incorporer la société d'agriculture du Bas-Canada; seconde lecture, lundi prochain.

M. Morrison introduit un bill pour incorporer la Nécropole de Toronto;—seconde lecture, le 8 juillet prochain.

M. Méthot introduit un bill pour amender et continuer l'ordonnance pour régler l'inspection du poisson et de l'huile;—seconde lecture, mercredi prochain.

M. Duchesnay introduit un bill pour amender l'acte relatif à la distribution des statuts provinciaux;—seconde lecture, le 10 juillet prochain.

M. Wilson introduit un bill pour abolir l'emprisonnement pour dette, excepté dans les cas de fraude;—seconde lecture, lundi prochain.

Sur motion de M. Fortier, il est voté une adresse à Son Excellence, demandant copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et l'hon. Louis Joseph Papineau, au sujet d'une certaine somme d'argent qui a été confiée à ce dernier lors de son séjour à Paris, pour se procurer des copies de documents historiques pour la société littéraire et historique de Québec.

M. Morrison introduit un bill pour amender l'acte pour incorporer l'institut des artisans de la cité de Toronto; seconde lecture, le 8 juillet prochain.

L'hon. M. Cameron, de Cornwall, introduit un bill pour étendre les dispositions de l'acte pour la formation de compagnies à fonds social; seconde lecture, le 8 juillet prochain.

M. Burritt introduit un bill pour étendre le droit d'appel en certains cas, dans le Haut-Canada; seconde lecture, lundi prochain.

M. le solliciteur-général Drummond introduit un bill pour incorporer la ville de St. Hyacinthe; seconde lecture, lundi prochain.

Aussi, un bill pour définir et établir la ligne de division entre le Haut et le Bas-Canada, depuis le fleuve St. Laurent jusqu'à la rivière des Outaouais; seconde lecture, mardi prochain.

M. Cartier propose que la 66e règle de la chambre soit suspendue en autant qu'elle affecte la pétition de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine, demandant qu'il soit passé un acte pour étendre la charte de la dite compagnie, et pour autoriser la continuation du dit chemin, et pour incorporer la compagnie du grand chemin de fer de jonction du St. Laurent et de l'Outaouais.

Pour :—Messieurs le procureur-général Baldwin, Bell, Boulton de Norfolk, Barrett, Cameron de Cornwall, Cameron de Kent, Cartier, Cayley, Chabot, Crisler, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fortier, Holmes, Hopkins, Johnson, Lemieux, Lyon, Malloch, McConnell, Prince, Richards, Ross, Sanborn, Sherwood de Brockville, Sherwood de Toronto, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Stevenson, Tache, Viger et Wilson.—31.

Contre :—Messieurs Armstrong, Boutillier, Christie, DeWitt, Guillet, Lacoste, Laurin, Sir Allan N. MacNab, McLean, Méthot, Mongenais, Papineau, et Scott des Deux-Montagnes.—13.

M. Holmes propose que la 66e règle soit suspendue en autant qu'elle a rapport à l'introduction d'un bill demandé par la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de la ligne provinciale, et à l'union de la compagnie avec la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine sous le nom de la compagnie du chemin de fer de Montréal et New-York.—La notion est rejetée sur division.

Sur motion de M. Cartier, la règle de la chambre relativement aux pétitions pour bills privés est suspendue en autant qu'elle a rapport à la pétition de la compagnie de la bibliothèque des avocats de Montréal, demandant que l'acte de son incorporation soit amendé;—la pétition est reçue et lue.

Les amendements faits par le conseil au bill pour rendre un mémoire par écrit nécessaire à la validité de certaines promesses et engagements, sont pris en considération, et agréés.

M. Armstrong propose que les ordres du jour soient remis à demain.—Pour, 16. Contre, 30.

La seconde lecture du bill pour exclure des charges les personnes qui ont contribué à les créer ou à en augmenter les émoluments, est remise à mercredi prochain.

Le bill pour amender un acte intitulé, "Acte pour obliger les vaisseaux à porter des lumières pendant la nuit, et pour établir diverses dispositions pour régler la navigation des eaux de cette province," est lu une seconde fois et renvoyé à un comité spécial.

Le bill pour changer la pratique de la loi dans les actions pour douaire dans le Haut-Canada, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité spécial.

Le bill pour changer et amender la pratique et la procédure dans les actions en éjection dans le Haut-Canada, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité spécial.

Le bill pour diminuer les objections techniques dans les poursuites devant les cours de loi commune, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité spécial.

La seconde lecture des bills suivants est remise à lundi prochain :

Bill pour séparer certaines concessions du township d'Upton du district des Trois-Rivières, et les unir pour les fins judiciaires au district de Montréal et au circuit de St. Hyacinthe, et pour les fins municipales à la paroisse de St. Hugues ;

Bill pour amender l'ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres et hypothèques sur les propriétés foncières ;

Bill pour confirmer les décrets et ordres et autres procédures de la cour de chancellerie du Haut-Canada, en certains cas ;

Bill pour amender la loi municipale du Bas-Canada ;

Bill pour améliorer la loi relative à la preuve dans le Bas-Canada ;

Bill pour amender, refondre et réunir en un seul acte les diverses lois maintenant en force relatives aux cours de division dans le Haut-Canada ;

Bill pour pourvoir à la réimpression des lois des chemins dans le Bas-Canada, et pour d'autres fins.

Le bill pour faciliter l'admission en preuve des jugements rendus à l'étranger et de certains documents officiels et autres, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général pour lundi prochain.

L'ordre du jour pour que la chambre se forme de nouveau en comité sur le bill pour amender l'ordonnance relative aux chemins à barrières de Longueuil et Chambly est remis à lundi prochain.

L'hon. M. Chabot propose que le reste des ordres du jour soit remis à demain :—Pour, 20 ; Contre, 11.

Et la séance est levée.

ANNONCES NOUVELLES.

Draps, Casimirs et Doekins en gros et en détail. Terres à vendre à Deschambault. Avis public—George G. Laurière. Sucre, Mélasse, etc.—Beswick, Mitchell & Co. Bain de mer—Rowland Hill.

ENCANS.

Pour les Assureurs—A. J. Maxham. Do. do. —Idem. Marchandises sèches—P. Gingras, jr.

QUEBEC : VENDREDI 5 JUILLET 1850.

CORRESPONDANCE PARLEMENTAIRE DU CANADIEN.

LETTRE XXIII.

TORONTO, 2 juillet 1850.

M. le Rédacteur,

C'est hier que la chambre s'est formée en comité général sur la proposition de M. Christie d'exempter de tous droits le sel et divers objets nécessaires aux pêcheries du fleuve et du golfe Saint-Laurent. La proposition fut rejetée quant à tous les articles, excepté le sel, et la chambre accepta le rapport du comité tel que présenté.

Le gouvernement déclara, en réponse à une question de M. Latérière, que l'argent voté

pour le chemin des Caps sur la rive nord du fleuve serait dépensé cet année conformément à sa destination.

Le projet de loi de M. Laurin en amendement de la loi des bureaux d'enregistrement, et qui avait pour but de permettre à une femme mariée d'aliéner ses biens en faveur de son mari, ou plutôt en faveur des créanciers de son mari et contre l'intérêt de ses enfants, a été rejeté à une grande majorité.

La seconde lecture du projet de loi de M. Méthot pour le rappel de l'acte pour l'engagement des matelots ayant été proposée, M. Christie fit motion que cette seconde lecture fût remise à six mois, autrement que la mesure fût de suite rejetée. Une assez longue discussion s'engagea ; les principaux orateurs en faveur du projet de M. Méthot furent MM. Méthot, Cauchon et Chabot, et ceux qui se montrèrent les plus opposés à la mesure furent MM. Christie, Holmes et Sherwood. Les votes se partagèrent comme suit sur la motion de rejet de M. Christie : pour, 32, contre, 23.—Pour : MM. Badgley, Baldwin, Bell, Boulton, Boulton, Barrett, Christie, Crisler, Hall, Hinks, Holmes, Hopkins, Johnson, Lafontaine, Macdonald, Malloch, McConnell, Morisson, Papineau, Price, Prince, Richards, Sanborn, Scott, Seymour, Sherwood, Smith, Stevenson, Watts, Wilson. Contre : MM. Armstrong, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, DeWitt, Dumas, Fortier, Fournier, Guillet, Jobin, Lacoste, Laurin, Lemieux, Marquis, Méthot, Mongenais, Nelson, Polette, Sauvageau, Tache, Viger.

Je n'ai besoin de vous faire aucune remarque sur le sujet que vous connaissez mieux que moi et qui, l'an dernier, a été discuté au long dans la chambre comme par la presse.

A la suite, un grand nombre de mesures, d'une moindre importance, furent expédiées, et la chambre s'ajourna à une heure du matin.

Au revoir, . . .

ARRIVÉE DE L'EUROPE.

NOUVELLES D'EUROPE, DE 3 JOURS PLUS RÉCENTES.

L'Europa, de la ligne Cunard, parti de Liverpool le 22 juin à 11 heures du matin, pour New-York, a été signalé à Halifax le 1er juillet à 4 heures de l'après-midi, et deux heures après il entra dans le port, d'où il repartit à 7 heures pour New-York. Il avait 82 passagers. A part quelques détails sur les prix des denrées américaines, qui ne sont d'aucun intérêt pour nos lecteurs, voici à quoi se réduisent les nouvelles transmises par le télégraphe.

L'Asia, parti de Boston le 12 juin, dans l'après-midi, est arrivé à Liverpool le 22, à 7 heures du matin.

Les céréales languissent aux prix de la semaine précédente. Le temps avait été propice et les moissons avaient une belle apparence. La potasse de Montréal est cotée de 27s. à 27s. 6d., et la potasse de 26s. 6d. à 27s. ; la demande limitée. Les nouvelles des districts à manufactures continuent d'être satisfaisantes.

Dans la chambre des communes le jeudi 20, lord John Russell défendit le ministère dans un discours des plus brillants sur la question grecque, et traita le vote de censure de la chambre des lords avec indignation et mépris. Il est décidé qu'aussi long-temps que le ministère conservera, comme il l'a fait jusqu'à présent, la confiance de la chambre des communes, il restera en place.

Il y a moins d'apparence que jamais d'un prompt règlement de la difficulté entre lord Palmerston et le général Labitte.

On disait qu'il avait été commis, le 20, un attentat contre la vie du président de la république française, mais on n'avait laissé transpirer aucune particularité à cet égard.

Le vapeur Orion, allant de Liverpool à Glasgow, a touché, le 17 au soir, sur un rocher au large de Port Patrick (côte d'Ecosse), et a sombré aussitôt. Il y avait 120 passagers à bord, et l'on a constaté la perte de 50 personnes, parmi lesquelles M. et Mme Scott, de Montréal. On blâme beaucoup le capitaine et le second.

TENURE SEIGNEURIALE.—Nous avons reçu copie des résolutions adoptées à une assemblée des censitaires de la paroisse de Deschambault, et nous tâcherons de les publier dans notre prochaine feuille. Les habitants de Deschambault protestent contre tout projet de commutation forcée, avec autant d'énergie qu'ils réclament la répression des abus qui se sont glissés dans la tenure seigneuriale depuis la cession du pays, et l'adoption immédiate d'une loi déclaratoire qui déterminerait les droits des seigneurs et fasse disparaître ces abus.

LA COUR DU BANC DE LA REINE, siégeant en appel, s'est ouverte à Québec lundi dernier, sous la présidence de l'honorable sir James Stuart, baronnet, juge en chef, assisté des honorables juges Rolland, Panet et Aylwin. Dans la plupart des causes inscrites, il faut nommer des juges ad hoc, les appels étant des jugements rendus par les cours dont les juges du banc de la reine étaient alors membres.

PANORAMA DE BREWER.—Nous rappelons que c'est ce soir, à l'hôtel Saint-George, que s'ouvre ce grand spectacle. Il acquiert un intérêt d'actualité par la disparition du fameux Table Rock de Niagara, qui vient de s'écrouler dans l'abîme.

L'EXAMEN des jeunes demoiselles du pensionnat de l'Hôpital-Général de Québec aura lieu jeudi prochain, 11 juillet, à 8 heures et demie du matin, et 1 heure et demie de l'après-midi.

FRANSES.—Nous ne nous rappelons pas avoir vu depuis bien long-temps ce fruit délicieux en aussi grande abondance qu'à présent sur les marches de Québec.

PARLEMENT.—Lundi soir M. Holmes a introduit un bill pour faciliter la négociation des billets et lettres de change.

Un comité spécial a été nommé, sur motion de M. Watts, pour examiner s'il convient d'amender l'acte du Bas-Canada relatif aux abus préjudiciables à l'agriculture.

Le bill de M. Laurin, en amendement à l'ordonnance de l'enregistrement, et celui de Méthot concernant l'engagement des matelots, ont été renvoyés à six mois.

M. Baldwin a introduit un bill pour rappeler les lois relatives aux élections contestées dans les deux sections de la province et y pourvoir par une loi générale.

M. Hinks, un bill pour l'admission dans cette province des réimpressions étrangères d'ouvrages anglais dont les auteurs se sont assurés le droit de propriété.

Le rapport du comité général sur le bill de M. Holmes pour l'inspection de la farine a été reçu et adopté.

COLLÈGE VICTORIA.—M. Hinks, répondant à une interpellation de M. Boulton, a démenti le bruit que nous avons rapporté d'après un journal de Brockville, que le gouvernement aurait acheté le collège Victoria (méthodiste) de Cobourg, pour en faire un lieu de détention pour les jeunes délinquants.

CHEMINS A BARRIÈRE DE QUÉBEC.—M. Hinks a déclaré que le gouvernement n'avait pas l'intention d'aider les syndics des chemins à barrières de Québec à racheter leurs bons arriérés.

PROROGATION.—En réponse à une interpellation de M. Thompson, M. Baldwin a dit que le gouvernement ne trouvait pas à propos de proroger le parlement au mois de novembre prochain.

PÊCHERIES.—Lundi dernier, la chambre en comité général sur la résolution de M. Christie publiée dans notre dernier numéro, demandant que certains articles employés aux pêcheries de Gaspé fussent exemptés de droits, a décidé que le sel devrait seul en être exempté.

POLICE A CHEVAL.—M. Lafontaine, interpellé par M. Boulton, a dit que la police montée de Montréal avait été créée en vertu d'une ordonnance du ci-devant conseil spécial.

TÉMOINS.—Un bill de M. Sherwood (le Brockville) autorise les juges de la cour du banc de la reine (du Haut et du Bas-Canada), ceux de la cour des plaids-communs et de la cour d'assises du Haut-Canada, et ceux de la cour supérieure du Bas-Canada, dans les causes civiles de leur ressort, à assigner des témoins dans les parties de la province qui sont hors des limites de leur juridiction, et, sur leur refus de comparaître, à procéder contre eux pour mépris ou autrement, comme s'ils résidaient dans les limites de leur juridiction. Les frais ordinaires seront alloués aux témoins en pareil cas.

PEINE DE MORT.—Le bill introduit par M. Richards "pour amender la loi criminelle en ce qui concerne la punition de mort" (c'est ainsi qu'il s'exprime la version française que nous avons sous les yeux) expose "qu'il convient de laisser s'écouler un temps suffisant entre le prononcé d'une sentence de mort et l'exécution de telle sentence, dans le but de découvrir toute erreur qui pourrait s'être glissée dans la procédure ou autrement, avant qu'il soit trop tard pour remédier aux conséquences de telle erreur ;" et décide :

1. "Que chaque fois qu'une personne sera convaincue de quelque crime punissable de mort, et condamnée à cette punition, elle sera en même temps condamnée au travail forcé dans le pénitencier provincial jusqu'à ce que la punition de mort soit infligée.

2. "Qu'aucune personne ainsi emprisonnée ne sera exécutée conformément à telle sentence dans l'année à compter du jour où la sentence de mort aura été prononcée, ni avant que toute la liasse des procédures ou du procès ne soit certifiée par le greffier de la dite cour, sous le sceau d'icelle, et transmise au gouverneur, ni avant qu'un warrant ne soit expédié par le gouverneur, sous le grand sceau de cette province, adressé au shérif du comté où le pénitencier provincial est situé, ordonnant au shérif de faire mettre la sentence de mort à exécution dans son comté, auquel warrant le shérif sera tenu d'obéir.

3. "Que toute personne sous sentence de mort, lors de la passation de cet acte, sera transportée dans le pénitencier provincial, pour y être détenue au travail forcé jusqu'à l'expiration d'une année à compter du jour de sa sentence, et jusqu'à ce que la sentence de mort soit exécutée ; et le gouverneur expédiera son warrant autorisant et ordonnant le transport et la détention de telle personne, laquelle sera ensuite traitée comme si elle avait été condamnée après la passation de cet acte."

—Sur la question posée au ministère par M. McConnell, savoir : s'il a l'intention d'amender la loi actuelle des écoles pour le Bas-Canada, ou de présenter un nouveau bill, le ministère a répondu que telle n'était pas son intention.

Le Dr. Fortier, M. P. P. pour le comté de Nicolet, qui avait donné avis qu'il ferait motion pour qu'un comité fût nommé pour s'enquérir de l'état de l'éducation dans le Bas-Canada, a dû remettre sa mesure ou plutôt l'abandonner, croyant inutiles pour le moment, les travaux d'un comité qui recommanderait des amendements à la loi, ou son rappel, si le gouvernement ne peut pas s'en occuper spécialement dans la présente session.

LES NOMINATIONS suivantes sont annoncées, entr'autres, dans un extraordinaire de la Gazette du Canada publié samedi à Toronto : Antoine-Charles Taschereau, écuyer, officier préposé au débarquement (landing waiter) dans les douanes de Sa Majesté.

Rémi S. Noël de Tilly, de Saint-Antoine de Tilly, Michel G. Vox dit Sylvain, de Sainte-Cécile du Bic, et Norbert Mercier, de Saint-Fabien, juges de paix pour le district de Québec.

EXPOSITION DE L'INDUSTRIE.—Le comité de l'assemblée législative sur l'exposition de Londres a fait son rapport : il recommande qu'une exposition provinciale ait lieu à Montréal le second lundi d'octobre et les deux jours suivants ; que les objets qui y auront remporté des prix soient ensuite envoyés à Londres sous la garde de deux personnes qui seront nommées par le gouverneur-général ; et que le gouvernement contribue à l'exposition pour une somme de £2000. Outre cette somme, on espère obtenir de £1500 à £2000 provenant de souscriptions particulières.

Les marchands de bois de l'Ottawa ont résolu d'envoyer à l'exposition de Londres des échantillons des bois les plus précieux que les forêts du Canada produisent.

LE NOUVEAU-BRUNSWICK est en pleine élection parlementaire. Autant que nous en pouvons juger jusqu'à présent, le résultat paraît devoir rompre la coalition existante et amener un changement d'administration. M. le procureur-général Wilmot n'est rentré que le quatrième et dernier au comté d'York, et en laissant dehors son collègue M. Fisher. M. le secrétaire-provincial Partelow a été encore moins heureux : il a manqué son élection à Saint-Jean.

MAQUEREAU.—La pêche de ce poisson, d'une excellente qualité, est maintenant très-abondante sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse.

PIN.—Un journal de Buffalo dit qu'il a été passé à Oswego un marché pour le transport à Albany de cinquante millions de pieds de pin du Canada. Il n'en a été exporté l'année dernière que 13 millions de pieds par cette route.

LE DR. WEBSTER, dont la demande en révision a été rejetée par la cour suprême, et dont le sort devait être scellé cette semaine, a adressé au gouverneur et au conseil exécutif du Massachusetts une lettre dans laquelle il sollicite une punition moins horrible que celle à laquelle il a été condamné, s'avouant l'auteur de la mort du Dr. Parkman, mais disant l'avoir tué sans préméditation ni malice, dans un moment de surexcitation produite par des paroles dures et outrageantes de son ancien ami.

CHUTE DU NIAGARA.—Une dépêche télégraphique de Toronto, du 29 juin, disait :

"A 1 heure 20 minutes cette après-midi, pendant qu'une voiture dans laquelle il y avait six personnes passait le long du plateau (table rock), on s'aperçut que le rocher se détachait. A peine avaient-elles eu le temps de sauter hors de la voiture que le rocher tomba, entraînant la voiture avec lui. Le commotion se fit sentir à plusieurs milles à la ronde."

Cette nouvelle, accueillie d'abord avec incrédulité, a été cependant confirmée par une autre dépêche en date du 1er juillet.

Ce rocher, qui surplombait la cataracte de quarante à cinquante pieds, était un des plus grands objets de curiosité que le Niagara offrait aux voyageurs.

LE VAPEUR VICTORY, dont le voyage d'essai de Galway (Irlande) à New-York, n'a pas répondu tout à fait à l'attente de ses expéditeurs, quoiqu'il ait fait la traversée en 14 jours et quelques heures (y compris 25 heures passées à Halifax), a été encore moins heureux dans son voyage de retour de New-York à Galway. Parti du premier de ses ports le samedi 22 juin, à midi, il s'est échoué le mardi suivant, à 7 heures et demie du soir, pendant qu'il était enveloppé d'un épais brouillard, sur l'île Shag, entre les îles aux Loups-Marins et celle du Cap-Sable, sur la côte de la Nouvelle-Ecosse, où il se trouvait encore le 28, tellement endommagé qu'il s'emplit et se désemplassa d'eau avec la marée.

Le vapeur de la marine royale Columbia, employé à des travaux hydrographiques dans ces parages, était à côté de lui, pressé à lui rendre tous les secours en son pouvoir, et l'on espérait que, les voies d'eau une fois arrêtées, il serait possible de le remettre à flot. Le temps était défavorable pour sauver les marchandises.

Le Victory devait changer de propriétaires à son retour à New-York. Une maison de cette ville, engagée dans le commerce de Californie, devait en faire l'acquisition.

LE CHOLÉRA vient de reparaître à Nashville et à Cincinnati. Une dépêche télégraphique dit que cinq cas dans la première de ces villes, et huit dans la dernière, se sont terminés fatalement. Une dépêche de Boston annonce qu'il y a eu dans cette ville aussi un décès par suite du choléra le 1er juillet. Cependant on ne paraît pas le redouter comme épidémie dans les États de la Nouvelle-Angleterre et de New-York. On se rassure en partie sur ce que l'atmosphère est maintenant surchargée d'électricité, dont l'absence a été remarquée l'année dernière et pendant les épidémies précédentes.

Aux dernières dates, le choléra faisait encore de grands ravages à Mexico et dans d'autres villes mexicaines. Il sévissait aussi dans le Yucatan et dans l'intérieur de l'île de Cuba.

ENCORE UN BATIMENT A VAPEUR BRULÉ.—Une dépêche télégraphique annonce que le vapeur Guadalquivir, paquebot de Chagrès, a pris feu, et que la chambre et son aménagement ont été détruits. Les dommages sont estimés à \$20,000.

L'EXPÉDITION LOPEZ.—Une dépêche portant date de la Nouvelle-Orléans le 21 juin, annonce que le grand jury a décrété d'accusation, non seulement le général Lopez, mais quinze autres individus impliqués dans l'expédition de Cuba ; dans le nombre figurent : MM. Sigur, de la Delaware ; le général Quitman, gouverneur, le juge Pinkney Smith, l'ex-gouverneur Henderson (tous trois du Mississippi) et M. O'Sullivan.

D'un autre côté, le marshal des États-Unis est revenu de Key West, ramenant les colonels Gonzales, O'Hara et Pickett, qui vont être enveloppés dans le même procès. Ces actes décisifs indiquent du moins clairement que les autorités judiciaires ne partagent pas la faiblesse d'une partie du public pour les conspirateurs, et sont déterminées à faire leur devoir avec une loyale énergie.

De la Havane, nous avons des nouvelles jusqu'au 19 juin. Elles confirment l'exécution des cinq individus laissés par Lopez à Cardenas ; ces victimes expiatoires d'un crime dont elles ne furent que les instruments ont été fusillées à Matanzas. Quant aux prisonniers du Pizarro, ils sont toujours enfermés à bord du vaisseau le Soberano, contrairement au bruit qui avait naguère annoncé leur délivrance. Leur procès se poursuit lentement, et rien n'est encore connu sur le

sort qui leur est réservé, non plus que sur la manière dont les autorités espagnoles ont accueilli les réclamations des États-Unis.

EXPÉDITION ARCTIQUE PAR LE CAP HORN.—Le vapeur américain New-World, arrivé à Valparaiso (Chili) sur la fin d'avril, a rapporté qu'il avait vu, dans le détroit de Magellan, les bâtiments de S. M. l'Enterprise et l'Investigator à la remorque du vapeur de guerre anglais Gorgon. On attendait d'un moment à l'autre, à Valparaiso, ces deux bâtiments qui font partie des expéditions envoyées à la recherche de sir John Franklin.

CALIFORNIE.—La dépêche télégraphique d'après laquelle nous avons annoncé le nouvel incendie dont la ville de San-Francisco vient d'être le théâtre, ne fait monter les pertes occasionnées par cet incendie qu'à 500,000 piastres ; les journaux reçus depuis les portent à plus de trois fois cette somme déjà si considérable. C'est dans la matinée du 4 mai que le sinistre a eu lieu. Nous empruntons, en l'abrégéant, le récit du Courrier des États-Unis :

"Le feu, qui s'est déclaré d'abord dans l'United States Hotel, s'est propagé avec une effroyable rapidité, grâce aux faciles aliments que lui offraient les constructions environnantes. Les établissements connus sous le nom de Eldorado, Verandah, Delmonico, se trouvèrent en quelques minutes enveloppés dans la conflagration, qui, après avoir ainsi entouré toute la place dite Portsmouth Square, s'élança vers le bloc de maisons compris entre Clay, Washington, Kearny et Montgomery streets. En voyant l'incendie étendre ainsi ses ravages, en dépit de tous les efforts, on comprit que le seul moyen de l'arrêter était de le cerner dans l'immense foyer qu'il s'était déjà donné : pour cela, il fallut abattre une rangée entière de maisons, dans Dupont street, entre Washington et Jackson. Grâce à ce douloureux expédient, les flammes, arrêtées dans leur essor, durent se contenter de la part malheureusement trop large qui leur était faite.

Lorsqu'elles s'arrêtèrent enfin, il ne restait plus que neuf maisons debout, des trois vastes blocs que le feu avait parcourus. Outre les établissements publics déjà mentionnés, le théâtre national et l'imprimerie de l'Alta California figurent au nombre des bâtiments détruits. Beaucoup de restaurants et les principales maisons de commerce ont été aussi enveloppées dans le désastre, car ses ravages se sont étendus précisément sur la partie la plus florissante de la ville. Aussi la perte doit-elle être fort considérable. Une évaluation vague la porte à \$500,000 ; mais, d'après un relevé détaillé publié par le Pacific News, elle s'élèverait à plus de \$1,600,000.

Telle est néanmoins la force récupérative de cette cité, qu'elle s'est relevée de cette épreuve plus vite encore que de celle qui l'avait frappée il y a quelques mois. Dès le 15 mai, onze jours seulement après le sinistre, le Pacific News écrivait : "Le district de notre ville incendié naguère est déjà en partie reconstruit ; il s'écoulera à peine quelques jours avant que les affaires soient reprises dans cette partie de San-Francisco. Nous avons vu hier plusieurs magasins se remplissant de marchandises, sur leur ancien emplacement." L'Alta California, qui, semblable au phénix, est ressuscitée de ses cendres, témoigne également sa surprise de la merveilleuse promptitude avec laquelle les ruines ont fait place à de nouvelles constructions.

Un sinistre de cette gravité ne pouvait survenir sans exercer sur le marché une grande influence ; aussi les affaires s'en sont-elles ressenties ; elles ont été presque entièrement suspendues pendant deux ou trois jours. En même temps, l'intérêt de l'argent a augmenté ; le prix des terrains et les loyers ont aussi subi une hausse notable, ainsi que la valeur de la charpente, des briques et des matériaux de construction en général. Toutefois, ce mouvement accidentel ne saurait se maintenir, et tendrait même à décliner aux dernières dates.

De sanglants conflits ont eu lieu entre les Indiens et les Américains, sur le bras septentrional de la Rivière-Américaine. Les indigènes paraissent avoir donné le signal des hostilités, en massacrant quelques mineurs qui s'étaient établis sur un point écarté, et en dévalisant un trafiquant nomade. A la nouvelle de ces actes, une bande composée de vingt individus environ partit de la ville d'Auburn pour se mettre à la poursuite des agresseurs. Ceux-ci furent rejoints après une marche assez longue, et le combat s'engagea. Après une vive résistance, les Indiens prirent la fuite, en laissant 25 des leurs sur le champ de bataille. Malgré cette rude leçon, la tranquillité du pays ne paraissait pas assurée, et une compagnie de volontaires s'est formée à Auburn pour tenir les maraudeurs en respect.

Les avis des mines sont toujours des plus séduisants. On signale, comme merveille nouvelle, un placer qui vient d'être découvert, à 5 milles au-dessus de la ville de Sonora. Ce gisement, qui occupe une surface de trois milles carrés, est d'une richesse prodigieuse. On y a recueilli un bloc d'or pesant 17 onces et un autre pesant près de quatre livres et demie. Le sol, rougeâtre et de nature volcanique, donne du minerai en grande abondance partout où on le creuse, et nombre de mineurs sont assez heureux pour en recueillir jusqu'à quatre et cinq livres par jour. Il va sans dire qu'une ville s'est déjà formée sur cet emplacement privilégié. Elle s'appelle Columbia, et réunit près de 5,000 habitants."

NOUVELLES MARITIMES.

Le vapeur Rowland Hill, revenu de bonne heure ce matin de la Rivière-du-Loup, rapporte qu'il a passé en chemin trois vaisseaux qui montaient.

La golette à hélice Western Miller est arrivée ici mercredi soir, venant de Toronto, avec 2,525 quarts de farine et 50 quarts d'amidon pour Gillespie & Co.

Le navire Canhelor en route de New-York à Québec, a été heurté dans le Golfe par le navire Forest Queen, arrivé ici mercredi.

La barque Collina, qui fait voile d'ici le 14 juin, était devant le Cap-Ré, le 22, tout bien à bord.

La golette Josephite a été expédiée de St. Jean, N. B., le 21 juin, avec un chargement de poisson et de mélasse.

Expéditions pour Québec, De New-York, brick British Queen, le 20; navires Hamilton et brilliant, barque Ellerslie, bricks Reliance et Mar-Elizabeth (allemand) le 28. De Boston, navire Huron, le 1er juillet.

PORT DE QUEBEC.
ARRIVAGES.
—3 juillet—
Navire Jano, Moran, 24 mai de New Ross, à A. Provan, sel, 374 passagers—pilote Henry Verrault.
—Forest Queen, Lorant, 19 juin de New-York, à Le-Meurier & Co, lest—pilote Edouard Rousseau.
Brick Adelphi, Irvine, 17 mai de Liverpool, à Gillespies & Co, cargaison générale, 1 passager—pilote Antoine Michaud.
—Henderson, Hill, 19 mai de Sligo, à W J C Benson, lest, 93 passagers—pilote Jean-Baptiste Asselin.
—Sylvia, Fickthall, 16 juin de St. Jean de Terrebonne, à W J C Benson, lest—pilote Magloire Côté.
—Gaiette Jean Anne, Mercier, 9 jours de Canso, à John Gordon, maquereau.

EAU DE PLANTAGENET.
A. M. LAROCQUE. Montréal, 12 fév., 1850.
MONSIEUR.—Depuis environ 10 mois, j'administre de ces eaux à mes patients, et la haute confiance que j'avais en elles, après l'analyse de Dr. Hunt, se trouve confirmée par l'expérience que j'en ai faite.
Je les ai trouvées très-convenables et efficaces comme baume antacide, et l'usage constant de ces eaux fait l'effet d'un tonique qui fortifie les organes digestifs et augmente l'appétit.
Je suis Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
G. W. CAMPBELL, M. D.
Lecteur en chirurgie au Collège McGill.

AGENTS A QUEBEC POUR LES EAUX DE PLANTAGENET.—M. ANDRÉ ST. DENIS, chez M. GINGRAS, marchand de tabac, place du Marché de la Haute-Ville; M. MARTIN RAY, rue Champlain, au pied de l'escalier de la Basse-Ville.
PAIX—UN SCHELLING le gallon; TROIS SCHELLINGS la douzaine de bouteilles, les-quelles doivent être remplies.

On peut se procurer les EAUX de Plantagenet à la pharmacie et à la fontaine, TOUS LES JOURS, chez M. GINGRAS, marchand de tabac, Marché de la Haute-Ville, depuis QUATRE heures du MATIN jusqu'à DIX heures du SOIR, auquel temps les messieurs qui désirent essayer les qualités précieuses et médicinales de ce breuvage peuvent s'en procurer aucune quantité de l'agent, qui sera toujours à son poste. Le propriétaire rapporte que plus de 300 personnes par jour patronnent ses sources de Montréal. L'eau se débite à TROIS SOUS le galelet.

DÉCÈS.
Le 3 du courant, Marie-Charlotte-Alouanla-Aglak Hardy âgée de 6 mois et 8 jours, enfant de M. Jos Hardy, marchand de cette ville.

LAINAGES,
Casimirs de Fantaisie et Doeskins,
EN GROS ET EN DÉTAIL.

W. S. Henderson & Cie.

SE sont bornés pendant les dix dernières années, dans leur branche des draps, aux AFFAIRES EN GROS SEULEMENT, par l'entremise de courtiers; mais ils ont pris la détermination maintenant d'ouvrir une salle dans leur vaste établissement pour

LES MARCHANDISES DE LAINE SEULEMENT.
Il faut regretter récemment un FOND D'ARTICLES dans cette branche qu'ils vendront à la pièce, ou qu'ils emporteront en quantité voulue, à une légère hausse du prix courant.

Une attention toute spéciale n'a pas encore été portée à cette branche d'affaires à Québec; on l'a toujours négligée avec les merceries et le commerce des marchandises de fantaisie, et vu que les sous-signés ont fait un apprentissage dans un établissement de draperie en Angleterre, on doit présumer qu'ils sont en état d'apprécier plus de jugement et d'expérience dans cette branche d'affaires, en qui leur perspective de donner satisfaction et s'assurer du

SUCCÈS.
POINT DE SECOND PRIX.
Québec, 4 juillet 1850. Sm.

BAIN DE MER.



JUSQU'A nouvel avis, le vapeur ROB. LAND HILL, capt. JEANS, laissera le QUAI NAPOLEON tous les MARDIS MATINS, à NEUF heures, pour la RIVIERE DU-LOUP, et retournera la RIVIERE SAGUENAY, s'il se présente un nombre suffisant de passagers dans l'après-midi de lundi.
On peut retirer des LITS, et obtenir toutes informations, en s'adressant au bureau de

ADAM BURNS,
Quai Napoléon.

A VENDRE:
80 BOUCAUTS SUCRE très brillant 30 quarts de Porto-Rico, se déballant actuellement de la goëlette *Vélocé* 500 quarts farine.
—AUSSI—
15 tonnes Mélasse de cassonade
200 boîtes Savon anglais
500 do Vitres, grands carrés assorties.
BESWICK, MITCHELL & Cie.
Québec, 5 juillet 1850. 6f

AVIS.
JE prévient le public en général que je ne serai responsable d'aucune dette quelconque, contractée en mon nom, sans que j'en puisse produire un ordre par écrit, signé soit par moi soit par mon épouse.
GEORGE G. LAUNIERE.
St Gervais, 3 juillet 1850. 2m.

A VENDRE:
1^o UNE TERRE d'environ deux arpents et demi de profondeur, située au quatrième rang de la seigneurie de Lachévalière, paroisse de Deschambault, avec une MAISON, APPENTIS, GRANGE et ETABLE; sur laquelle terre il y a une très belle carrière pour exploiter de la pierre de taille et de maçonnerie.
2^o UNE TERRE d'un arpent et demi de front sur environ trente et un arpents de profondeur, située au cinquième rang de la même seigneurie, avec une GRANGE de construction et le tout à des conditions très avantageuses.
Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux à JOSEPH PRÉNON ou à LOUIS PRÉNON, ou au notaire sous-signé,
N. GAUTHIER, N. P.
Deschambault, 28 juin 1850.

VENTES PAR ENCAN.

VENTE POUR LES ASSUREURS.
Seront vendus DEMAIN SAMEDI, le 6 du courant, sur le quai de MORRISON, à ONZE heures du matin, pour le compte des intéressés:
1 CHAÎNE de 14 pouces, 120 brasses
1 do do do 11 do 120 do
1 do do do 10 do 60 do
3 Ancres, 18 quint, 18 lbs 10
6 Haussières
2 Bateaux chevillés en cuivre, 171 à 181 pieds.
Une quantité de Chevilles et de Courbes de fer, Cabestan breveté, etc., etc., sauvés du naufrage de la barque Neptune.
A. J. MAXHAM, E. & C.
Québec, 5 juillet 1850.

VENTE DE MARCHANDISES SÈCHES.
Sera vendu LUNDI prochain, le 8 du courant, à la salle d'encan du sous-signé, rue Sault-au-Matelot, sans réserve:
UN assortiment générale de Marchandises Sèches, trop long à détailler.
La vente à DEUX heures précises.
P. GINGRAS, juar., E. & C.
Québec, 5 juillet 1850.

VENTE POUR LES ASSUREURS.
Seront vendus MARDI prochain, le 9 du courant, sur le QUAI DES INDES, pour le compte des Assureurs et autres intéressés, les articles suivants sauvés du naufrage de la *Mary & Harriet*:
2 ANCRES d'avant
1 do à empenner
Hauts et basses Manivres dormantes
Etats de machine et Galvubains
Un lot de Poulies simples et doubles
Aspres
Chevilles de fer
Peintures
Un Virevoit et beaucoup d'autres articles
Une Paulaine en tout grandeur.
La vente à DEUX heures précises.
A. J. MAXHAM, E. & C.
Québec, 5 juillet 1850.

SALON SAINT-GEORGE.
LA MERVEILLE DU MONDE.
Le Grand Panorama Mouvant DE BREWER, SERA exhibé au SALON SAINT-GEORGE, à commencer

VENDREDI SOIR,
5 JUILLET,
Et continuera quelques soires seulement.

L'exhibition comprend les vues suivantes, savoir:
La CAVERNE MAMMOTH DE KENTUCKY, avec ses immenses Salles et Grottes, qui s'étendent dans différentes directions, entre six et sept cents milles.
La RIVIERE et les CHUTES de NIAGARA, en été et en hiver.
Un jour de marche à travers les Prairies de l'Ouest, le Mont Vermont, le Pont Naturel de la Virginie, Scènes sur le Nil, et autres vues.
ADMISSION—TRENTE SOUS.
LES PORTES s'ouvriront à SEPT heures ET DEMIE.
—Le Panorama se mettra en mouvement à HUIT heures précises.
Il y aura des EXHIBITIONS DU JOUR LUNDI et MARDI dans l'après-midi, à TROIS heures.
Québec, 5 juillet 1850.

CONSIGNATAIRE DEMANDÉ POUR L'ARTICLE SUIVANT:
520 L ISSES pour chemin de fer, par l'*Atlantic*, Macfarlane, venant de Liverpool. S'adresser à bord, au quai de Levey, ou à C. E. LEVEY & CIE., Quai de Levey.
Québec, 3 juillet 1850.

PEINTURES, COUPEROSE, COLLE-FORTE, ETC.
Les sous-signés ont maintenant en débarquement de l'*Atlantic* venant de Liverpool:
50 BARILS Blanc de plomb, N^o 1, 28 livres chaque
100 do do N^o 2, 28 livres chaque
30 do Peinture noire, 28, 14 et 7 lbs chaque
30 do Peinture blanche, de 14, 7 et 3 lbs
20 do Bleu clair, 28 lbs chaque
20 do do do foncée do do
20 do do rouge do do
20 do Brun d'Espagne do do
50 do Jaune do do
30 do Vert clair, 14, 7 et 3 lbs
—AUSSI—
20 sacs Colle-forte supérieure, 1 quintal chaque
100 barils Mastie do do
8 tierçons Couperose.
JOHN SMITH & CIE.
Québec, 3 juillet 1850. 6f

LE SOUSSIGNÉ OFFRE EN VENTE.
24 QUARTAUTS POUDE à miner, B
24 do do do simple FFF
24 do do do triple FFF
24 do do do en canestre
20 do do preuve de la Tour, do
4 quarts do do do do do
A. J. MAXHAM, 4f-26 E. & C.
Québec, 3 juillet 1850.

CONTRATS DE LA CORPORATION.
BUREAU DE L'INSPECTEUR DES CHEMINS.
Québec, 1er juillet 1850.

DES SOUMISSIONS seront reçues à ce Bureau jusqu'à MERCREDI le DIX du courant pour les ouvrages suivants savoir:
1^o Pour la construction d'un Quai le long de la rue Champlain, au Cap Blanc, faisant face à la propriété de M. Black.
2^o Pour la construction d'un Quai et des Marches à l'extrémité Est de la rue Smith, conduisant de la rue Champlain au fleuve.
On pourra voir les plans et des en s'adressant au Bureau du sous-signé, tous les jours entre DIX et DEUX heures.
JOS. HAMEL, Inspecteur des Chemins.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ,
ETOFFES de goût, pour Pantalons et Habits, des manufactures de Sherbrooke et de Cobourg; Indiennes et Mousselines à robes, à bas prix; Habits de toile, unis et carreaux.
J. B. FRECHETTE.
Québec, 14 juin 1850.

J. B. BÉARD, TAILLEUR, in- forme ses amis et le public qu'il a établi sa BOUTIQUE près de M. Auvy, forgeron, rue des Fossés, faubourg St. Roch.
Québec, 1er mai 1850. 3m

ON se charge au bureau du *Canadien*, de traduire, soit de l'anglais en français ou du français en anglais, les rapports, circulaires, annonces, etc.

Societe de Batisse de l'Union.

LE PROCHAIN VERSEMENT MEN- SUEL devient le LUNDI prochain. Le SOIR de ce jour, à HUIT heures, aux chambres de la société, les fonds entre les mains des directeurs seront offerts en vente.
Le bureau sera ouvert SAMEDI SOIR prochain depuis SEPT jusqu'à NEUF heures.
Par ordre des Directeurs,
JOHN ROSS, Secrétaire-Trésorier.
Québec, 1er juillet 1850.

AUX ENTREPRENEURS.
LE SOUSSIGNÉ recevra à son bureau, encoi- gnure des rues St. Ursule et St. Genevieve, jus- qu'au HUITIEME jour de JUILLET courant, à MIDI, des SOUMISSIONS de personnes compétentes pour l'exécution de certains travaux requis dans la construction d'une grande Maison, etc., dans le voisinage de la cité.
On peut voir les plans et spécifications TOUTS LES JOURS, depuis NEUF heures du matin jusqu'à QUATRE heures de l'après-midi (dimanche excepté).
ARCHD. FRASER, Architecte, etc.
Québec, 1er juillet 1850.

CHOCOLAT No 1,
CACAO PRÉPARÉ, PATE DE CACAO,
BROME, etc.,
DE MOTT.
A CEUX qui désirent acheter les meilleurs produits du Cacao, 4 livres de toute chose mal- faisantes, et comparables pour la qualité à tout ce qui est manufacturé aux Etats-Unis ou en Angleterre, les sou- signés recommandent les articles ci-haut nommés, man-ufacturés par eux-mêmes. Le CHOCOLAT, le CACAO préparé et la PATE DE CACAO ont reçu l'approbation des consommateurs depuis plusieurs années, et sont reconnus comme ne pouvant être surpassés pour la qualité.
Le BROME est un des breuvages les plus nourris- sants que l'on puisse obtenir de la noix de Cacao, dissoute avec d'autres ingrédients. Il procure de la tranquillité au nerf, et donne de la force à tout le système. Il a reçu l'approbation des médecins d'Halifax comme la nour- riture la plus délicate et la plus fortifiante pour les inva- lides et les convalescents, aussi bien que pour les per-sonnes en santé.
On peut se procurer les articles sus-nommés en gros chez les agents MM. H. J. NOAD & CIE., et en détail chez MM. ROBT. SHAW, GEO. HENDERSON, M. G. MOUNTAIN, H. J. GEAR, et autres épiciers respectables de Québec.
H. Y. MOTT & SON, Halifax, N. E.
Québec, 28 juin 1850.

CHANCE POUR RARE
POUR LA
CALIFORNIE,
PAR LA VOIE DU FLEUVE ST-LAURENT.

Le Vaisseau à Vapeur Fort et Etanche

EARL CATHCART,
NAVIGUANT MAINTENANT ENTRE LE DÉTROT ET MONTRÉAL,
Et du Port d'environ 350 Tonneux,
Partira du Detroit en Octobre, et de Québec en Novembre 1850.

POUR LA
CALIFORNIE,
Sous la conduite d'un Capitaine expérimenté.

LES PROPRIÉTAIRES fourniront 10,000 piastres dont une partie sera employée à faire les changements et les améliorations qui seront nécessaires, et à acheter des vivres et combustibles pour le voyage, et le reste sera laissé à bord, en espèces, ou employé à acheter de nouvelles provisions de bouche, si telle est la détermination prise à une assemblée générale des actionnaires (Ticket Holders) peu après que les actions (Tickets) auront été souscrites.
64 actions ou parts à vendre, à 500 piastres chacune. Une action donne à l'actionnaire droit à la 61e partie du vaisseau, et à un passage dans la chambre à la Californie, avec telle quantité d'effets qui pourra être déterminée à une assemblée des actionnaires, et qui est estimée à environ deux tonnes pour chaque tel passager. Le vaisseau devra être livré aux actionnaires, après qu'il aura laissé Québec.
Raisons d'adopter cette méthode préférentiellement à toute autre pour se rendre à la Californie:
1^o La certitude d'un voyage court et agréable, résultant du départ en novembre, qui assure les avantages du courant dans le Golfe St-Laurent, les vents alisés et le cour de l'éta (décembre et janvier) en côtoyant les Terres Magellaniques et en entrant dans l'Océan Pacifique, toujours calme dans cette saison de l'année.
2^o L'avantage d'arriver en Californie dans la belle saison et en temps opportun, et de trouver à se loger en arrivant dans le vaisseau même.
3^o L'avantage de posséder pour chaque action la 61e partie d'un vaisseau à vapeur supérieur, qui pourrait se vendre facilement, et indubitablement avec bénéfice, ou qui pourrait être employé à la navigation, si on l'aimait mieux, avec beaucoup de profit pour les propriétaires, comme le fera voir l'extrait suivant:
PROFITS DES VAISSAUX A VAPEUR SUR L'OCEAN PACIFIQUE.—Un correspondant du Sun de New-York dit que les vaisseaux à vap-ur naviguant entre Panama et San-Francisco, portent, terme moyen, 150 passagers de chambre, en allant et en venant, à 300 piastres en cacaou, et 250 passagers de pont, à 150 piastres chacun, réalisant ainsi 165,000 piastres. Les frais d'entretien pas 55,700 piastres; de sorte que les bénéfices du voyage, faits sur les passagers, sont de 109,300 piastres. Ajoutez à cette somme le fret, environ 8,000 piastres, et le profit total se montera à 117,300 piastres.
3^o On peut s'assurer des parts en s'adressant de bonne heure à l'un des Messieurs ci-dessous:
RADENHURST, M'GILL & Cie., marchands, Montréal.
H. E. SCOTT, éer., Courtier de Vaisseaux, etc., Québec.
J. O. HEWARD, éer., Courtier, etc., Toronto.
ROBERT CADD, Banque de Change, Buffalo.
J. I. SEVERANCE, éer., Compteur de la Banque Com-merciale, Cleveland.
H. N. WALKER, éer., Vice-Président de la Banque d'Assurance, Detroit.
H. STEVENS, éer., Marchand Expéditeur, (Forwarder) Milwaukee.
H. WHEELER & Cie., do, do, Chicago.
Ou aux propriétaires, PARK & Cie., GEORGE WILSON, Amherstburg, Canada Ouest.
Amherstburg, 10 juin 1850.

AUX ENTREPRENEURS ET CONSTRUC- TEURS.
LES SOUSSIGNÉS ont maintenant en exposition, à leurs magasins rue Arthur, jouignant le MAGA- SIN D'INSPECTION DES ALCAUIS:
Un assortiment d'élegants MORCEAUX DE MARBRE pour cheminée, qui sont à vendre aux conditions les plus raisonnables.
JOHN SMITH & Cie.
Québec, 21 juin 1850. 1m.

Usine a Gaz de Quebec.

ON fait savoir par les présentes aux actions- naires du nouveau fonds qu'à moins que les versements arriérés ne soient effectués immédiatement, et que ceux à venir ne le soient sous dix jours après la période spécifiée, les porteurs de telles actions n'auront pas le droit de participer au premier dividende qui suivra, et qu'en justice pour les autres actionnaires qui ont payé ponctuellement, les directeurs seront forcés d'interdire des actions pour tous arrérages en conformité de la 12e clause de l'acte d'incorporation.
Par ordre des directeurs,
F. PEEBLES, Grant,
Québec, 28 juin 1850.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS:
CORDAGE, grosseurs assorties; Toile à voile, Etoupe, Bras, Résine, Poulies, Goujons, y compris leur assortiment général d'Effets de marine et d'Épicerie.
—AUSSI—
Bouff, Lard, Farine, Biscuit, et 40 ballots de Feutre en feuilles goudronnées, très convenables pour les bâties en bois.
Le tout à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.
H. PLAMONDON & CIE.,
Québec, 28 juin 1850. 2f-2m.

COTISATION.
CORPORATION DE LA CITÉ DE QUÉBEC
BUREAU DU TRÉSORIER, HÔTEL DE VILLE.
Québec, 27 juin 1850.

AVIS est par le présent donné que sous et en vertu d'un certain règlement passé par cette corporation de la cité de Québec, le vingt-deuxième jour de mai mil huit cent quarante-six, intitulé: "Règlement pour prélever des fonds pour rencontrer les dépenses de la cité de Québec" et sous et en vertu d'un certain règlement pour amender le règlement passé par la corporation de la cité de Québec, le vingt-sixième jour de juin, dans l'année susdite intitulé: "Règlement pour lever des fonds pour rencontrer les dépenses de la cité de Québec" que pour la présente année les livres de cotisation seront et demeureront dans le bureau du trésorier de la cité du PREMIER JOUR du mois de JUILLET au PREMIER JOUR du mois d'AOUT prochain, et durant la dite période toute personne intéressée peut en liberté examiner, tous les jours, les dix livres sans aucun honoraire ou charge, de NEUF heures du matin à TROIS heures de l'après-midi.
Les propriétaires ou autres qui sont taxés sur ces livres sont priés de payer immédiatement. Toutes personnes qui se considèrent surchargées par la taxe imposée sur leur propriété réelle ou personnelle, sont requises de soumettre leur réclamation dans le mois de juillet prochain, en s'adressant au conseil de ville, sans quoi elles seront forcées, faute par elles de le faire.
Toutes applications doivent être accompagnées de banc ou autres papiers.
AUG. GAUTHIER, jr., Dép. Trés. de la Cité.

CHEMIN DE FER DE QUEBEC A MELBOURNE.
A UNE ASSEMBLÉE du BUREAU DES DIRECTEURS, tenue ce jour et à laquelle étaient présents:
PETER PATTERSON, Fenyer, Président,
L'Hon. LOUIS MASSIE, Vice-président,
D. R. STEWART, Fenyer,
W. S. HENDERSON, Fenyer,
W. LAMPSON, Fenyer,
THOS. WM. LLOYD, Fenyer.
Il a été résolu que les sous-signés, à partir de la prise soient requis de payer au secrétaire DEUX ET DEMI pour CENT sur le montant de leurs ACTIONS respectives, le ou avant le DIX-HUITIEME jour de JUILLET, suivant les conditions premières de souscription.
Par ordre,
THOS. LLOYD, Secrétaire.
Maison du Parlement, }
25 juin 1850. }

LIGNE D'OMNIBUS POUR ALLER A LA CAMPAGNE.
POUR la commodité des personnes qui résident dans les endroits de la campagne voisine de la ville, le sous-signé informe qu'il continuera de faire courir la ligne d'omnibus, pendant l'été, comme suit:
CAP-ROUGE et JEUNE-LORETTE.
Les Omnibus pour ces lieux, laissent la STATION DE HOUGH, rue St. Anne, Haute-Ville, et retournent TOUTS LES JOURS aux heures suivantes.
STATION DE LA VILLE. STATION DE LA CAMPAGNE.
JEUNE LORETTE A. M. P. M. A. M. P. M.
par le chemin de la Rivière.
Rivière 10 5 7 2
(le dimanche) 1 et 7 8 8
CAP-ROUGE.
par le chemin St. Louis.
Prix pour tout le trajet, TRENTE SOUS—Pour la moitié—QUINZE SOUS, par tête.
CHARLES HOUGH.
Québec, 17 juin 1850.

Societe de Batisse de l'Union.
ON fait savoir par le présent aux personnes qui désirent devenir actionnaires de la Société de Bâtisse de l'Union, que le ou après le 29 du courant, il sera chargé une PRIME DE VINGT-CINQ SCHELLINGS par action.
Par ordre des Directeurs,
(Signé), JOHN ROSS, Secrétaire et trésorier.
Québec, 14 juin 1850.

AVIS
Aux Personnes qui se rendent aux Etats de l'Ouest.
NOUVELLE LIGNE.
PRIX DU PASSAGE REDUIT
POUR ALLER A
BUFFALO ET CHICAGO,
ET AUTRES PORTS SUR LES LACS DE L'OUEST.
—On peut se procurer des cartes au bureau du Chemin de Fer du Champlain et du St-Laurent.
Prix du passage de Montréal à Buffalo—\$1
Do do do à Chicago—\$5.
A. H. BRAINERD, Surintendant C. F. C. & St. O. A. BURTON, prest. Comp. de Transport du Champlain J. VAN RENSSELAER, éer., C. F. S. & O. W. S. EDDY, Sub-agent à Buffalo. G. MANN & Cie., Buffalo à Chicago. Montréal, 1er juin 1850.

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par ABELARD LEMIEUX son épouse, ni par aucune autre personne, sans un ordre signé de sa main.
JOSEPH GRENIER, Commerçant, rue Desossés, St. Roch. 12f-2m.
Qu-ber, 1er juillet 1850.

A VENDRE:
UNE TERRE de deux arpents de front sur trente et un de largeur, située en la paroisse de Ste. Anne, près de la rivière du même nom, Comté Montmorency; avec MAISON neuve, en pierre, GRANGE etc. Très incontestable. Pour plus amples informations s'adresser à Fsa. HICOT, Notaire, St. Roch ou sur les lieux au propriétaire sous-signé.
EUGENE SYLVAIN.
Québec, 1er juillet 1850. 3f-15f.

A VENDRE:
UNE TERRE de trois arpents de front sur trente de profondeur, située en la paroisse de Ste. Marguerite de Juliette, à environ six arpents de la chapelle, (avec la RECOLTE DE FOIN) MAISON et GRANGE. Il y a aussi une bonne source d'eau près de la maison.
S'adresser sur les lieux à JEAN-BAPTISTE PARADIS.
Québec, 28 juin 1850. 3f-15f.

Aux Musiciens de Quebec.
M. DESSANE vient de recevoir de Paris un choix supérieur de MUSIQUE NOUVELLE pour le chant, le piano, le violon, la flûte, la clarinette, la contre-basse; des méthodes pour tous ces instruments; Partitions de nouveaux Opéras français pour le chant et le piano, en le piano seul; du Papier à musique en tous genres; et des Métronomes.
Les amateurs de la belle musique à bon marché trouveront utile et agréable chez M. Dessane, qui leur procurera ce qu'ils ne peuvent trouver dans aucun magasin de Québec. Les dames de cette ville, qui jouent le piano, sont particulièrement invitées à venir examiner la musique pour cet instrument, qui est la plus belle et la moins chère qu'on ait encore reçue en ce pays.
Québec, 28 juin 1850.

LE DR. ED. JR. PRENDERGAST, a établi son office chez son père, N^o 47, rue St. Ursule. Avis gratuits aux pauvres depuis MIDI jusqu'à UNE heure.
Québec, 19 juin 1850.

College des Medecins et Chirurgiens du Bas-Canada.
L'ASSEMBLÉE TRIENNALE des membres enregistrés du COLLEGE DES MEDICINS ET CHIRURGIENS DU BAS-CANADA, pour l'élection du Bureau des Gouverneurs et la transaction des affaires du dit College en général, aura lieu, suivant les statuts, MERCREDI, le DIXIEME jour du mois de JUILLET prochain, au Palais de Justice, dans la ville des Trois-Rivières.
Le Président prendra le fauteuil à NEUF heures A. M., précises.
Par ordre,
A. H. DAVID, M. D., Secrétaire.
J. E. J. LANDRY, 2f.
12 juin 1850.

AVIS PUBLIC.
LE SOUSSIGNÉ ayant été nommé OFFICIER DE SANTÉ, prie les citoyens de l'informer de toute chose préjudiciable à la santé, qui pourrait exister dans leur voisinage. Il s'occupera promptement de toutes informations par écrit laissées au bureau du Greffier de la Cité.
R. SYMES, Officier de Santé.
Québec, 10 juin 1850.

T. RUSTON,
MARCHAND A COMMISSION ET COURTIER,
(Bâtisses de Fraser, rue St. Pierre, Basse-Ville)
A CONSTAMMENT en mains et à vendre: Fleur, Farine d'Avoine, Bouff, Lard, Bourras, Saindoux, Epicerie, etc., etc. Des avances libérales seront faites sur toute description de Marchandises.
Québec, 7 juin 1850. 1m

WILLIAM HICKMAN,
COIFFEUR ET ARTISTE EN CHEVEUX.
N^o 26, au bas de la rue La Montagne,
INFORME respectueusement ses pratiques qu'ils vient de recevoir un assortiment élegant de Cheveux et de Matériel, qu'il confiera dans les mains des plus approuvés Perruquiers pour Dames et Messieurs, Tresses, Boucles, et tous les articles dans sa ligne, qui ne seront surpassés par aucun.
Québec, 5 juin 1850. 6 ffs.

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir d'Angleterre, et vendra, à des prix modérés, au n^o 26, rue La Montagne, Basse-Ville, et à son NOUVEL ETABLISSEMENT, n^o 21, rue St-Jean, Haute-Ville, les articles suivants de la meilleure qualité:
GRAINES DE JARDIN, DE CHAMP ET DE FLEUR,
Garanties du crû de 1849;
Appareils de Peche dans toutes leurs Variétés;
COUTELLERIE FINE DE ROGER AND SONS;
PEIGNES DE TOUTES DESCRIPTIONS;
Instruments de Musique en grande Variété;
Bijouterie, Parfumerie et Articles de Fantaisie;
Raquettes et Balles, Cannes, do à dard et à épée, Perles, Dés, Dominos, Dames, Échecs et Échiquiers, Bretelles, Cigarettes et Etais, Tabatières, Brosses, Papiers, etc., etc Perruques, Tresses et Boucles de cheveux.
AGENT
Pour les Médicines du Graeffenberg et les Filules de Brandreth.
FREDR. WYSE, N^o 21, rue St. Jean, N^o 26, rue La Montagne.
PIANOS à vendre ou à louer, Québec, 5 juin 1850. 6 ffs

A VENDRE OU A LOUER:
LA PROPRIÉTÉ du MONT-LOUIS, district de Gaspé, s'étendant environ 11 milles sur le fleuve St. Laurent au côté sud, et contenant à peu près 60,000 ACRES DE TERRE.
Cette belle propriété, tenue en franc et commun socage, est couverte d'une étendue de bois de valeur; elle est arrosée par trois rivières qui se versent dans le St. Laurent, sur lesquelles se trouvent, entre autres sites propres à des moulins, le Mont-Louis particulièrement; Elle offre plusieurs places de pêche dans toute la côte; on y prend du poisson abondamment toute l'année.
Les sous-signés doivent être faites au propriétaire ici—ou pour louer seulement, comme place de pêche, à JOHN LE BOUTILLIER, éer., Bureau de Gaspé.
Québec, 5 juin 1850. 7f-15f

A VENDRE, à la Librairie CANADIENNE
LA CUISINIÈRE CANADIENNE. PRIX—UN ECU



EXTRAIT COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE
 Dr. S. P. TOWNSEND.
 LA MÉDECINE LA PLUS CÉLÈBRE DU SIÈCLE.
 1 500,000 Bouteilles préparées chaque année.
 Garantie se garder dans tous les climats pour aucun espace de temps.

LA SALSEPAREILLE du Dr. Townsend est un remède infatigable pour toutes les Maladies du sang, les Ulcères, l'Érysipèle, les Pustules sur la figure, la Tégène, les Dartres, la Névralgie, le Rhumatisme chronique, la Dyspepsie, la Toux, les Rhumes, le D-oitisme générale, etc., etc., etc.

La composition de cet admirable remède est sous la surveillance de **PROFESSEUR JAMES R. CHILTON**, Chimiste, de New-York, qui est aussi célèbre par ses connaissances en médecine, que comme l'un des chimistes analytiques les plus distingués du jour.

Les ressources de la science moderne la mieux approfondie, et le savoir-faire le plus consommé dirigent ainsi avec sûreté cette préparation, et la mettent en dehors des soupçons qui s'attachent bien naturellement aux milliers de drogues fabriquées par des charlatans ignorants et féroces.

Le nom du Dr. Chilton est une certitude que les éléments de cet extrait sont combinés de la manière la plus convenable et la plus scientifique, et qu'ils sont adaptés aux besoins de l'invalidité avec la plus grande habileté professionnelle.

Nous espérons que c'est une garantie suffisante pour le public et pour ceux qui achètent l'Extrait composé de Salsepareille du Dr. S. P. Townsend. De telles personnes n'ont rien à craindre en se procurant une de ces mixtures si saines et si efficaces, qui encombrent le commerce, et sont préparées sans aucune connaissance de la nature des agents médicamenteux, non plus que des besoins du système humain sous l'empire de la maladie. Voici une copie du certificat du Dr. Chilton :

Ceci est pour certifier que l'Extrait composé de Salsepareille contenu dans cette bouteille, est préparé sous ma direction et ma surveillance, d'après la première recette du Dr. S. P. Townsend, et composé d'ingrédients entièrement végétaux, et sans mercure.

JAMES R. CHILTON, Chimiste.
MÉDECINE DU PRINTEMPS.
 Le grand changement opéré par le printemps, n'est pas seulement remarquable dans le règne végétal; il agit aussi sur l'homme, qui éprouve une lassitude, une faiblesse et un abattement des esprits vifs, particulier à cette saison. Le sang qui, pendant l'hiver, est devenu épais et corrompu, a besoin d'être purifié et renouvelé. La Salsepareille du Dr. S. P. Townsend est couverte des lauriers conquis dans ce champ. C'est de beaucoup la meilleure médecine du printemps qui ait été jamais inventée.

DYSSENTERIE.
 Cette maladie désastreuse est un dérangement dans la condition des viscères. Quelle que soit la cause, d'un mauvais régime de vie, d'un changement de climat, ou de toute autre cause, il est prouvé que l'Extrait composé de Salsepareille du Dr. Townsend est pour cette maladie le remède le plus efficace et le plus puissant qui ait encore été découvert.

La lettre qui suit nous a été envoyée par M. Bliss, notre agent à Jackson :

JACKSON, Mich., 15 décembre 1849.
M. H. G. BLISS.—Cher monsieur.—Le 7 août 1848, je fus pris de dysenterie, et je n'ai été assez bien pour reprendre mon travail manuel qu'en février 1849. J'emphys les meilleurs médicaments, l'un après l'autre, mais aucun d'eux ne put effectuer ma guérison. Je commençais à croire que je ne rétablirais jamais lorsqu'un ami me dit qu'il avait fait usage de la Salsepareille du Dr. S. P. Townsend avec le plus grand succès, et me conseilla de l'essayer; je le fis, et, contre mon attente, je commençai à devenir mieux. Deux bouteilles m'ont mis aussi bien que j'ai jamais été dans ma vie. Vous êtes libre de vous servir de ce témoignage qui propagera l'emploi de la Salsepareille du Dr. S. P. Townsend comme remède à la maladie dont j'ai été affligé.

Avec respect votre,
WILLIAMS TUBBS.

CONSUMPTION PULMONAIRE.
 Le certificat ci-joint a été reçu par les propriétaires de MM. A. Hurd et Cie., de Eaton, Canada-Est :

Eaton, C. E. 15 mai 1849.
 Je, Jonathan Taylor, de Barry, certifie par le présent que ma femme, Luce Taylor, a été malade plusieurs mois, menacée de consommation, et ne put trouver aucun soulagement jusqu'à ce que je me procurai de MM. S. A. Hurd et Cie., de la Salsepareille du Dr. S. P. Townsend, qui la soulagea immédiatement, et elle est aujourd'hui en pleine voie de rétablissement. J'ai tant de confiance en cette médecine, que je puis de tout mon cœur la recommander aux autres.

JONATHAN TAYLOR.
 (Signé)
DU MEXIQUE.
 La lettre suivante, reçue de Turrillo, Mexique, démontre les bons effets en ce pays de cette précieuse médecine :

TRUJILLO, 2 janvier 1850.
DR. S. P. TOWNSEND, New-York.—Cher monsieur.—C'est avec beaucoup de plaisir que vous m'informez des heureux résultats que j'ai obtenus, dans trois cas de maladie, en administrant, pour la première fois, votre Extrait composé de Salsepareille; et depuis ce temps, je suis et je serai toujours d'opinion que de toutes les préparations anti-rhématismales inventées et administrées, que vous avez offertes à l'humanité souffrante, c'est la meilleure que j'aie encore trouvée à ma connaissance. Je viens de l'administrer à un ouvrier qui, depuis cinq ans, a souffert de scrofules; une maladie qui a résisté aux mille remèdes que la science peut produire; et reconnaissant sans que trois ou quatre bouteilles de la Salsepareille de Swain n'avaient eu aucun effet, je me suis décidé à lui donner votre Extrait, et aujourd'hui il se trouve parfaitement guéri après en avoir pris deux bouteilles seulement. Une dame de 50 ans est instantanément guérie avec deux boîtes d'un polype de l'utérus. Une autre de 50 ans, affligée de gastrodynamie, et qui en souffrait depuis l'âge de 15 ans, est aujourd'hui en parfaite convalescence, n'éprouve qu'une petite douleur dans la région de l'épigastre, et est délivrée de toutes ces douleurs terribles qui la tourmentaient auparavant.

En foi de quoi, vous pouvez publier cette lettre si vous le jugez à propos.

Il ne me reste plus qu'à vous dire qu'il serait bon d'établir en votre ville une agence avec une petite quantité de votre Salsepareille. Je n'en ai plus que quelques bouteilles, que j'ai achetées à Marseille pour en faire l'essai. Tous les jours des personnes des différentes parties de la province demandent des ordres, mais il n'y a pas d'assurance pour les rencontrer. Aussitôt qu'il y en aura, beaucoup sera vendu, comme vous pouvez en juger par le rapport ci-dessus; et non-seulement la vente sera augmentée, mais aussi les dépenses diminueront.

Dans cette province, il n'y a pas d'autre médecin que celui qui a l'honneur de vous écrire, et qui vous souhaite toute sorte de bonheur dans vos travaux chimiques et botaniques que vous avez offerts à l'humanité.

Je reste, cher monsieur, votre obéissant serviteur,
J. C. LOPEZ, M. D.

ATTENTION.
 L'immense succès de cette médecine a porté des gens sans principes à offrir un article qu'ils appellent le

VÉRITABLE. En conséquence il est important de voir à ce que la signature du Dr. S. P. Townsend soit sur chaque bouteille, car souvent on n'est la véritable.

SEULS AGENTS A QUÉBEC :
JOSEPH BOWLES,
 SALLE MÉDICALE, Marché de la Haute-Ville, et
JOHN MUSSON,
 Encoignure des rues Buade et du Fort, Haute-Ville.
 Québec, 12 avril 1850. 6m. 16.

LA SANTÉ OU ON LA CHERCHE !



PIULES D'HOLLOWAY.

GUÉRISON D'UN FOIE ET D'UN ESTOMAC DÉRANGÉS, DANS L'ÉTAT LE PLUS DÉSPÉRÉ.
 Extrait d'une Lettre de M. Matthew Harvey, de Chapel Hill, Ardrie, Écosse, en date du 15 janvier 1850.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY,
MONSIEUR.—Vos précieuses Pilules ont eu le pouvoir, avec la grâce de Dieu, de me rendre à l'état de parfaite santé, à une époque où je croyais être au bord du tombeau. J'avais consulté plusieurs médecins célèbres, qui, après avoir fait tout ce qu'ils pouvaient pour moi, déclaraient qu'ils considéraient ma maladie comme sans ressource. Je dois dire que j'avais souffert d'une douleur de foie et d'estomac de longue durée, qui empira tellement pendant les deux dernières années, que tout le monde considérait mon état comme désespéré. En dernière ressource, je me procurai une boîte de vos Pilules, que je commençai à prendre le soir, et après avoir continué pendant quelques semaines d'en faire usage, en me frottant en même temps l'estomac et le côté droit avec votre Oguent, soir et matin, j'ai été par leur seul moyen complètement guéri, à ma surprise et à celle des personnes qui me connaissent.

(Signé) **MATTHEW HARVEY.**

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.
 Extrait d'une Lettre de M. William Smith, de N. Little Thomas Street, Gibson Street, Lambeth, en date du 12 décembre 1849.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY,
MONSIEUR.—Je prends la liberté de vous informer que pendant près de cinq années je connaissais à peine ce que c'était que d'avoir une journée de bien, souffrant d'une extrême faiblesse et débilité, avec de continuels maux de tête nerveux, des étourdissements et un dérangement d'estomac, accompagnés d'un grand abattement d'esprit. Je m'étais accoutumé à croire que rien ne pourrait me faire du bien, vu que je m'étais adressé à plusieurs médecins, dont quelques-uns, après m'avoir fait tout ce qui était en leur pouvoir, m'annoncèrent qu'ils considéraient que j'avais un mal dans l'épine dorsale incurable, avec un dérangement de l'estomac et du foie, qui rendaient ma maladie si compliquée, qu'il n'y pouvait rien faire. Un jour que j'étais plus mal qu'à l'ordinaire et dans un grand abattement, je vis l'annonce de vos Pilules, et résolus de les essayer, plutôt par curiosité que par l'espoir d'être guéri; cependant je me trouvais bientôt mieux en les prenant, et je continuai à en faire usage pendant six mois, temps après lequel, je suis heureux de dire qu'elles ont opéré une parfaite guérison.

(Signé) **WILLIAM SMITH,**
 (fréquemment appelé EDWARD.)

GUÉRISON D'UN ASTHME DE VINGT ANNÉES.
 Extrait d'une lettre de M. J. K. Heydon, King Street, Spiney, en date du 10 novembre 1849.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY,
MONSIEUR.—J'ai le plaisir de vous informer que plusieurs guérisons extraordinaires de l'asthme ont été opérées ici au moyen de vos Pilules. L'une est celle d'une dame qui demeure près de "Razorback," laquelle après avoir été pendant vingt ans incapable de faire le plus léger effort, souffrait bien dangereusement de la courte haleine, de la toux et du crachement, est aujourd'hui, pour me servir de sa propre expression, capable de courir jusqu'au sommet de cette montagne. Un autre cas est celui de M. Caton, Hutehinson's Buildings, Clarence Street, qui était si mal qu'il était obligé de garder sa chambre pendant six mois avant qu'il prit de vos Pilules, et visita régulièrement par son médecin, qui le déclara mourant; cependant, lui aussi, à ma connaissance, a été rendu à une parfaite santé par l'usage de vos Pilules, et en se frottant la poitrine, soir et matin, avec votre Oguent.

(Signé) **J. K. HEYDON.**

LE COMTE D'ALDBOROUGH, GUÉRI D'UNE MALADIE DE FOIE ET D'ESTOMAC.
 Extrait d'une lettre de M. Comte d'Aldborough, en date de Villa Messina, Livourne, 21 février 1845.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY,
MONSIEUR.—Diverses circonstances m'ont empêché de vous remercier pour la politesse que vous avez eue de m'envoyer des Pilules. Je prends aujourd'hui cette occasion de vous envoyer un ordre pour le montant, et en même temps d'ajouter que vos Pilules ont effectué la guérison de mon dérangement de foie et d'estomac, que tous les médecins les plus éminents d'Angleterre et du continent n'avaient pu opérer; non, pas même les eaux de Carlsbad et de Marienbad. Je désire avoir une autre boîte de vos Pilules et un pot de l'Oguent, pour le cas où ma famille aurait besoin des unes ou de l'autre.

Votre obéissant et dévoué serviteur,
 (Signé) **ALDBOROUGH.**

Ces Pilules célèbres sont merveilleusement efficaces dans les maladies suivantes :
 Fièvres intermittentes, Asthme, Maladies bilieuses, Pustules sur la peau, Maladies d'intestins, Coliques, Consommation, Débilité, Hydropisie, Dysenterie, Érysipèle, Irrégularités des femmes, Fièvres de toutes sortes, Convulsions, Goutte, Migraine, Indigestion, Inflammation, Jaunisse, Maladies du foie, Lumbago, Hémorrhoides, Retention d'urine, Scrofule ou Erouelles, Rhumatisme, Maux de gorge, la Pierre et la Gravelle, Symptômes secondaires, Tumeurs, Tumeurs Ulcérées, Affections vénériennes, Vers de toutes sortes, Faiblesse provenant de toutes causes, etc., etc.

A vendre, à Québec, chez **JOHN MUSSON**, Droguiste, encoignure des rues Buade et du Fort, Haute-Ville. Québec, 12 avril 1850.

LE BAUME Pulmonaire Végétal.

EST LE VÉRITABLE REMÈDE LE PLUS APPROUVÉ ET LE PLUS POPULAIRE QUI SOIT MAINTENANT EN USAGE POUR

LA TOUX, LES RHUMES, LA CONSOMPTION, LA TUBERCULE, LA PHTHYSIE, les Crachements de sang, la Coqueluche, et pour toutes les affections Pulmonaires ou maladies des poumons et du poirine.
 Des médecins éminents s'expriment ainsi en faveur de ce remède. L'un dit: "Pour les maladies ci-dessus, il est supérieur à aucune préparation en usage." Un autre dit: "Il a été employé avec un succès étonnant, et possède une supériorité sur toute espèce de remède en usage." Un autre: "Je puis le recommander avec assurance." Un autre: "Il a été employé avec un succès complet, et je suis satisfait que ce soit un remède précieux." Un autre: "C'est un remède sûr, convenable et très efficace." Un autre: "Il n'a jamais, à ma connaissance, trompé les espérances de ceux qui en ont fait usage." Un autre: "Il est égal sinon supérieur à aucun autre remède que je connaisse."

Extrait d'une lettre datée Drydon, Ill., 3 avril 1849.
 "Le Baume Pulmonaire Végétal fut introduit pour la première fois, il y a environ dix ans, par un médecin

célèbre, et les avantages que ma femme en retira furent tels, que, depuis ce temps, j'en ai toujours eu à la maison. Je l'ai aussi recommandée à plus de cinquante personnes différentes, pour des affections de poumons, et il n'y a pas un seul cas, que je sache, où il n'ait pas donné un soulagement immédiat, et quelques-uns ont été guéris après avoir été abandonnés par leurs médecins."
 JE DÉFIEZ VOUS DES CONTREFAÇONS ET DES IMITATIONS, comme le Baume Pulmonaire composé de Carter, le Baume Pulmonaire Américain, et d'autres qui portent à peu près le même nom! Demandez ce remède sous son véritable nom, le "BAUME PULMONAIRE VÉGÉTAL," et faites attention qu'il porte la signature écrite de Wm. JOHN CUTLER sur une étiquette jaune sur les enveloppes bleues. Chaque bouteille est cachetée, et la bouteille ainsi que le sachet portent le timbre: "Vegetable Pulmonary Balsam."
 Préparé par **REED & CUTLER**, Importateurs et marchands en gros de Médicines, Peintures, Produits Chimiques et Teintures, No. 33, India Street, Boston; et vendu par les Droguistes, les Apothicaires et les marchands de la Compagnie en général. Pour les détails et les recommandations, voyez un Pamphlet qui accompagne chaque bouteille.
 Prix 30 cents. A vendre à Québec, chez **J. MUSSON**, Droguiste, etc., Québec, 3 décembre 1849.

EMPLOYÉ PAR DES MILLIERS, ET UNANIMEMENT APPROUVÉ.

LE SEUL VÉRITABLE REMÈDE INDIEN.
WRIGHT'S INDIAN Vegetable PILLS

CETTE médecine célèbre étend chaque jour sa sphère d'utilité et chaque année ajoute au long catalogue de ses triomphes un MILLION de BOITES distribuées annuellement sans jamais combler toutes les demandes! Depuis que nous avons en vente ces remèdes limités uniquement par la difficulté d'en fournir à tous ceux qui en demandent. C'est véritablement un remède universel. Sans faire de grandes annonces ces pilules ont trouvé leur débüt dans les endroits les plus reculés de l'Inde, prouvant partout qu'on peut les appeler le COMPAGNON DU FAUVRE L'ESPÉRANCE DU MALADE LA MERVEILLE ET LA BÉNEDICTION DU SIÈCLE.

Pour une bagatelle chaque individu et chaque famille peuvent se procurer la santé pendant un temps infini; et qu'est la vie sans la santé? Une misérable existence. C'est un bien trop précieux pour qu'on s'en jure par toutes sortes d'expériences. Le malade ne devait faire usage que des remèdes dont l'expérience lui a montré l'efficacité.

TEMOIGNAGE D'UN MÉDECIN.
 (De Catalh, Green County, New-York.)
 Dr. W. WRIGHT.—Cher monsieur: J'ai trouvé vos pilules végétales indiennes un remède précieux dans des cas de débilité générale du système et dans tous les dérangements de la bile. Je suis aussi dans l'habitude de les recommander aux femmes dans certains cas. Je vois qu'elles opèrent sur le système sans produire de douleurs ni de faiblesse et qu'elles le maintiennent dans une saine condition.

JOHN DOAN, M. D.
 20 Juin 1848.

Qu'on se rappelle que les pilules indiennes végétales sont préparées en regard aux lois qui gouvernent le corps humain. Elles sont donc toujours bonnes, utiles, efficaces et propres à déraciner la maladie. Chaque famille en devrait avoir sous la main.

ADRESSES D'AFFAIRES.
 Quelques-unes sont recouvertes de sucre; d'autres sont arrangées de manière à ressembler aux véritables N'en achetez que des agents réguliers.
 A vendre à Québec, en gros et en détail, par **JOSEPH BOWLES**, place du marché de la Haute-Ville, et chez **JOHN MUSSON**, aux coins des rues du Fort et Buade.

DIVERSES BRANCHES.
NOEL HILL BOWEN, NOTAIRE,
 ETUDE N° 33, RUE SAINT-PIERRE, BASSE-VILLE.

N. FAGES, Notaire Public, a établi son bureau à la Basse-Ville, rue Saint-Pierre, vis-à-vis la MAISON DE LA TRINITÉ.—8 mai 1850.
T. FOURNIER, Avocat, a transporté son bureau au N° 7, rue Hallmand.
 Québec, 1er mai 1850. 2m
LE soussigné, Avocat, Procureur, etc., a transporté son bureau au second étage de la bâtisse de M. ATKINSON, porte voisine du Bureau de la Douane, rue St. Pierre, Basse-Ville.
J. M. HUDON.
LE soussigné, Avocat, Procureur, etc., a transporté son Bureau au VIEUX COUVENT, rue St. Pierre, Basse-Ville.
MARC-AURÉLE PLAMONDON.

LE Dr. LANDRY a transporté son domicile au N° 5, rue du Palais, coin opposé du r BLANCHET.
LE notaire **JOSEPH PRENDERGAST** a établi son bureau chez M. GINGRAS, Marchand de Tabac, Marché de la Haute-Ville. Québec, 18 février 1850. 6m.

Enseigne du Gros Livre.
ALEXANDRE LAFRANCE, Relieur, rue St. Jean.
J. B. A. CHARTIER, Notaire Public, tient son bureau dans l'Ancien Couvent, Rue St. Pierre, Basse-Ville de Québec.
M. H. R. GLACKEMEYER, Avocat, a établi son bureau au N° 42, rue St. Pierre, Basse-Ville, vis-à-vis la Banque de Québec. Québec, 19 septembre 1849.

G. TALBOT, Avocat, a établi son bureau au N° 63, rue St. Louis, Haute-Ville de Québec, 5e porte de la Cour.
MCDONALD & LOGANS, fabricants de papier, tapissiers, &c. ci-devant la propriété de Frs Buteau, rue St. Paul.

Meilleur Médecine au Monde POUR LE PRINTEMPS ET L'ÉTÉ. VIN de la FORET d'HALSEY,
 Patronisé par la noblesse et la faculté médicale d'Angleterre, et considéré comme la médecine la plus extraordinaire du temps.

LES médecines qui contiennent de la mélasse et de la réglisse, comme les Salsepareilles tant vantées, demandent, à ce que l'on fasse usage de plusieurs grandes bouteilles avant qu'elles puissent produire le moindre changement sur la santé. Le Vin de la Forêt est un article tout-à-fait différent. Il ne contient aucun syrop pour lui donner de la consistance, mais acquiert son goût exquis et ses excellentes qualités médicales des plantes végétales dont il est composé. Le Vin de la Forêt contient toutes les vertus du

CERISIER SAUVAGE, DE LA DENT DE LION, DE L'OSEILLE JAUNE, ET DE LA SALSEPAREILLE, avec d'autres propriétés, beaucoup plus fortes. Sa haute concentration le rend une des meilleures médecines en usage. Moins qu'une simple bouteille suffit pour restaurer la force du patient languissant et faible, et rétablir fortement sa santé; chaque dose donne des signes d'excellent effet sur la constitution. Le Vin de la Forêt est recommandé, dans les termes les plus forts, pour les faibles, les constitutions délicates et toutes sortes de débilités. Il guérit aussi toutes les maladies de

L'ESTOMAC, DU FOIE, DES REINS, LES ATTAQUES DE NERFS, LES AFFECTIONS DE BILE, L'HYDROPISIE, LES PERTES D'APPÉTIT, LES MALADIES DES FEMMES, LES SCROFULES, ET TOUTES LES CAS RÉSULTANT DU MAUVAIS SANG ET LES IMPURETÉS HABITUELLES DU SYSTÈME.

DIRECTIONS POUR PRENDRE LE VIN DE LA FORET :

Pour les jeunes personnes, deux pleines cuillères de table ou la moitié d'un ver à vin, trois fois par jour, un peu avant les repas. Les dames et les personnes de santé délicate doivent prendre la moitié de la dose ci-dessus.

Dans les cas où la purgation est nécessaire, on devrait se servir des **PIULES D'HALSEY**, pour chasser de l'estomac la bile et autres matières avant que de prendre le VIN DE LA FORET.

DÉBILITÉ COMPLÈTE, MAIGREUR, CONSOMPTION DU CORPS.
 Grand nombre de gens sont atteints de quelque-une de ces maladies, sans en pouvoir dire la cause. C'est pourquoi, ils diffèrent de se servir de remède convenable jusqu'à ce que la maladie devienne chronique et empêche les vaisseaux lymphatiques de suer l'action médicinale du vin, et confonde avec le sang ses parties actives.

Ces infirmités sont quelque fois caractérisées par un affaiblissement et un entier épuisement de forces, après un exercice, sans que l'appétit diminue. Chez d'autres individus, elles s'annoncent par un abattement et une lassitude temporaire, par la pâleur et l'altération du visage, par une respiration difficile, etc. D'autres cas présentent alternativement de la constipation et du relâchement.

Beaucoup de malheureux atteints de ces fâcheuses maladies doivent leur guérison au Vin des Bois. Pendant les douze derniers mois, nous avons eu l'occasion d'en constater plus de mille applications par des personnes atteintes de ce genre de débilité. Chacun a recouvré la santé par l'usage qu'elle a fait de cette médecine, comme nous l'avons su ensuite. Plusieurs étaient atteints de palpitation de cœur, de dépression d'esprit et d'une grande débilité. Les personnes faibles de cette catégorie sont plus sujettes à succomber si elles sont attaquées sévèrement parce que leur corps ne peut supporter toute la force de la maladie.

Le certificat suivant est d'un des plus respectables médecins du Maryland, et est choisi parmi mille autres, que nous avons reçus des médecins les plus distingués.

Baltimore, 15 décembre 1848.

DR. G. W. HALSEY,
 J'ai souvent recommandé votre Vin des Bois dans des maladies que je traitais, et j'en ai obtenu les plus heureux résultats. Il a effectué en peu de semaines la guérison de plus de 30 cas de débilité et de maladies nerveuses. Je ne crains pas de recommander au public le vin et les pilules, parce que je les crois des remèdes de premier mérite.

J. C. TANNEY.
CONSOMPTION.
 Il se passe à peine un jour sans qu'on apporte l'attestation de quelque cure remarquable. La consommation même, ce fléau destructeur, s'est trouvée arrêtée dans sa course.

Cincinnati, 9 décembre 1848.

DR. G. W. HALSEY,
 C'est sur ma propre expérience, et d'après les résultats que j'ai constatés avoir été obtenus par votre Vin et vos Pilules, que je les recommande avec plus de satisfaction que tout ce que j'ai jamais vu. Leur emploi m'a guéri d'une Dyspepsie qui m'aurait tourmenté pendant ces quatre dernières années. Mais ce qui semble presque miraculeux, c'est la guérison de ma fille, qui était atteinte depuis 1844 d'une consommation qui la menait de plus en plus, et qui l'avait réduite à un tel état de détresse au temps où elle commença à employer vos remèdes, qu'elle n'avait pas quitté sa chambre depuis neuf mois. Sa toux allait s'emportant; les sueurs nocturnes lui avaient enlevé ses forces, enfin elle n'était plus qu'un squelette. C'est dans une situation aussi désespérée qu'elle commença de se servir de votre Vin des Bois et de vos Pilules. On lui donna d'abord une dose de pilules, et ensuite elle prit du Vin. A peu près trois semaines après, les sueurs nocturnes l'avaient quittée, et elle acquiesça de sa for. Il y a maintenant six mois qu'elle prend de ce Vin. Sa toux a graduellement disparu; ses forces reviennent avec sa carnation, et elle est rendue à ce point de convalescence qui fait espérer le retour très prochain d'une parfaite santé.

CHARLES C. ROBR.
SAUVÉ DE LA MORT !!!
 Certificat de M. NATHAN MATHEWS, un citoyen marquant et influent de Newark; N. J.

AU DR. J. W. HALSEY.—Je crois que votre Vin de la Forêt et vos Pilules converties en sucre, sont ce qui m'a sauvé la vie. J'étais presque mort, lorsque j'ai commencé à en prendre, avec l'Hydrocypis, les Hémorrhoides et l'Asthme. Lorsque dans cette affreuse situation l'en me procura votre Vin de la Forêt et vos pilules, et avant que j'eusse fini la première bouteille et la première boîte de vos pilules, je me sentis beaucoup mieux; mon corps et mes membres, qui étaient tous enflés, dimi-

nuerent sensiblement. L'espérance me vint que je deviendrais mieux; après avoir continué de prendre de vos médecines pendant un mois à peu près, j'étais guéri entièrement des hémorrhoides et de l'asthme. L'hydrocypis qui m'avait mis dans un danger si imminent avait presque disparu. J'ai continué à me servir de vos médecines jusqu'à présent, et je jouis d'une santé aussi robuste que l'on puisse désirer, quoique j'ai plus de soixante ans.

J'attribue entièrement à vos excellentes médecines le recouvrement de ma santé. Plusieurs de mes voisins s'en sont servis avec succès dans des cas très graves, et je puis avec joie les recommander au public.

Votre très-humble,
N. MATHEWS.
 Newark, 19 décembre 1847.

Sept cents certificats de différents docteurs, membres du clergé et individus très respectables, ont été donnés en témoignage des grandes guérisons faites par le Vin de la Forêt et les Pilules du Dr. Halsey. Parmi elles est celle de M. John Symes, de 525, rue Pearl, New-York, guéri d'une affection de foie et mauvais goût, après avoir été abandonné par des physiiciens, qui déclarèrent que c'était consommation arrêtée. Un enfant de M. William Bowers, Broadway, New-York, qui était affligé de la scrofule depuis quatre ans, a été guéri en moins de six semaines, Mary J. Brown, fille du Revd. J. R. Brown, atteinte de consommation, d'autres des hémorrhoides, de débilité générale, de la maladie des femmes, etc., etc.

AGENTS.—A Québec, **JOHN MUSSON**; **JOSEPH BOWLES**, Salle Médicale, et **J. J. ARDUBIN**, Marché de la Haute-Ville; aux Trois-Rivières, **JOHN KEENAN**; à Montréal, le Dr. P. E. PICAULT.

GUÉRISON POUR LES INCURABLES!



ONGUENT D'HOLLOWAY.

UNE GUÉRISON EXTRAORDINAIRE DE SCROFULE OU EROUCELLES.

Extrait d'une Lettre de M. J. H. Alliday, 209, High Street, Cheltenham, en date du 22 janvier 1850.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY,
MONSIEUR.—Mon fils aîné fut affligé, à l'âge de 3 ans environ, d'une éruption glandulaire au cou, laquelle, peu de temps après, devint une ulcère. Un célèbre médecin déclara que c'était un bien mauvais cas de scrofule, et prescrivit beaucoup de remèdes sans aucun effet. La maladie continua, pendant quatre ans d'augmenter graduellement en malignité, et outre l'ulcère sur le cou, une autre se forma au-dessous du genou gauche, et une troisième sous l'aisselle, sans compter sept autres sur le bras gauche, avec une tumeur entre les yeux qui semblait devoir avorter. Dans tout le cours de cette période, mon enfant souffrait plus qu'il n'est possible de décrire, et fut plusieurs fois à l'Hôpital-Général, où les chirurgiens dirent qu'il serait bien l'amputation du bras gauche, mais que le sang était si impure, qu'il descendrait dans le même impossible de réaliser la maladie, si ce membre était enlevé. Dans cet état désespéré, les résolutions d'essayer vos Pilules et votre Onguent, et après les avoir employés avec persévérance pendant deux mois, la tumeur commença à disparaître graduellement, et ce qui rendait toutes les ulcères d'un mauvais caractère, au bout de huit mois elles étaient parfaitement guéries, et l'enfant entièrement rendu aux bienfaits de la santé, au grand étonnement d'un grand cercle de mes connaissances qui pourraient certifier de la vérité de ce cas merveilleux. Trois ans se sont maintenant écoulés sans aucun retour de la maladie, et l'enfant est aujourd'hui aussi bien portant que le cœur puisse le désirer. D'après ces circonstances, je considère que ce serait une vraie ingratitude si je ne vous faisais connaître cette cure merveilleuse, opérée par vos médecines après que tous les autres moyens ont manqué.

(Signé) **J. H. ALLIDAY.**

GUÉRISON D'UN RHUMATISME AGU DE QUATRE ANNÉES.
 Extrait d'une lettre de M. John Pitt, Dudley, 19 janvier 1850.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY,
MONSIEUR.—C'est avec le plus grand plaisir que je vous écris pour vous remercier du bienfait que j'ai reçu de vos Pilules et de votre Onguent qui m'ont complètement guéri d'un rhumatisme dont j'ai souffert pendant les quatre dernières années; parfois j'étais si mal que je pouvais à peine marcher. J'avais employé tous les remèdes que l'on avait recommandés sans en recevoir aucun bien. A la fin je pensai devoir essayer vos médecines, et l'achat de M. Hollin, chimiste, de cette ville, deux boîtes de Pilules et deux d'Onguent, et en trois semaines, par leur moyen et avec la grâce de Dieu, je fus rendu à la santé et à la force, et suis aujourd'hui aussi capable de marcher que je l'ai été de ma vie. Je suis bien connu dans cette paroisse, où j'ai été pendant six-vingt-cinq ans, à l'exception de dix années que j'ai servi dans le 21ème régiment d'infanterie.

(Signé) **JOHN PITT.**

GUÉRISON D'UNE JAMBE MALADE DEPUIS PLUS DE SOIXANTE ANNÉES.
 M. Barker, N° 5, Graham's Place, Deypool, près de Hull, avait des ulcères sur la jambe depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à l'âge de quatre-vingts, et quoiqu'il consultât pendant plusieurs années les premiers médecins du pays, rien ne put le guérir. Il souffrait bien souvent de douleurs les plus cruelles pendant de longs espaces de temps, qui le rendaient incapable de paquer à ses affaires. Il avait abandonné tout espoir de guérison, lorsqu'à la fin on le persuada d'essayer les Pilules et l'Onguent d'Holloway, ce qu'il fit, et lorsqu'il constata que cela guérissait la jambe fut entièrement guérie par leur moyen, et en continuant de faire usage des Pilules seulement après que sa jambe fut bien, il a acquis une santé si vigoureuse, qu'il est plus actif que la plupart des hommes de 50 ans.

N. B.—La vérité de ce fait extraordinaire peut être attestée par M. J. C. Reinhardt, 22, Market Place, Hull, 20 février 1850.

GUÉRISON D'UN CAS DÉSPÉRÉ DE DARTRE DE SIX ANNÉES.
 Lima, 13 novembre 1849.

Un des chirurgiens les plus éminents de Lima, capitaine du Pérou, avait un enfant couvert de dartres depuis plus de six années; en vain il éprouva toutes les ressources de son art pour opérer une cure. Ne réussissant pas, il consulta parmi ses confrères les plus célèbres praticiens de la ville, mais on ne trouva rien qui put rendre service à l'enfant. Alors il fut conseillé par M. Joseph P. Hargre, chim